



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 118 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budgétisation axée sur les résultats

Rapport du Secrétaire général

Additif

Le présent rapport est un additif au rapport du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456), qui fait suite à la résolution 53/205 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1998. Le chapitre 18 (Commission économique pour l'Europe) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001¹ y est présenté, strictement à titre d'exemple, tel qu'il figurerait dans un fascicule établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).



Assemblée générale

**PROTOTYPE
ILLUSTRANT L'APPLICATION
DE LA BUDGÉTISATION
AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

Distr. générale
13 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

**Titre V
Coopération régionale pour le développement**

Chapitre 18 Développement économique de l'Europe (Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	5
A. Organes directeurs	8
B. Direction exécutive et administration	9
C. Programme de travail	10
1. Environnement	11
2. Transports	17
3. Statistiques	21
4. Analyse économique	25
5. Énergie durable	28
6. Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises	33
7. Foresterie	40
8. Établissements humains	43

Note : La teneur du présent fascicule est pour une large part identique à celle du chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1). Les éléments qui ont été ajoutés ou modifiés pour les besoins de la démonstration sont signalés par un astérisque dans le premier cas et deux dans le second.

D. Appui au programme	45
Annexe	
Répartition indicative des ressources et textes explicatifs	49

Chapitre 18

Développement économique de l'Europe

(Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 18.1 Le programme relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 18.2 Le programme de travail qui sera exécuté par la Commission pendant l'exercice biennal 2000-2001 est conforme aux objectifs généraux du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel que révisé (A/53/6/Rev.1), qui comprend huit sous-programmes. Le plan à moyen terme révisé tient compte du processus global de réforme entrepris par la CEE ces deux dernières années. Certains éléments du processus de réforme ont déjà été décrits dans le programme de travail de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999. C'est le cas, notamment, de la suppression de l'ancien sous-programme 8, Industrie et technologie (document A/52/6/Rev.1, vol. II, par. 18.15). Les autres éléments de la réforme qui apparaissent dans le programme de travail de l'exercice biennal 2000-2001 décrit ci-après portent notamment sur l'intégration de l'ensemble de l'ancien sous-programme 4, Facilitation du commerce, dans le nouveau sous-programme 6, Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.
- 18.3 Conformément au Plan d'action adopté par les pays membres de la CEE en avril 1997, tous les organes subsidiaires principaux ont défini des priorités dans leurs programmes d'activités respectifs; le Groupe d'experts du programme de travail a examiné ces programmes et n'a recommandé aucune modification de leur orientation ou de la répartition des ressources entre les sous-programmes. Les recommandations du Groupe d'experts, qui s'est réuni à l'automne 1998, ont été approuvées par la Commission en décembre 1998. Il en est dûment tenu compte dans les propositions formulées dans le présent chapitre.
- 18.4 La CEE a pour principal objectif d'élaborer des principes, des systèmes d'information et des instruments qui aident tous les pays de la région à mieux se comprendre et à entretenir les uns avec les autres, malgré leur diversité, des relations économiques plus harmonieuses. Elle agit de concert avec d'autres organes intergouvernementaux actifs en Europe ainsi qu'avec les principaux acteurs non gouvernementaux, notamment des entreprises, les autorités locales et des organisations non gouvernementales. La CEE s'intéresse particulièrement aux groupes de pays qui ont moins avancé sur la voie de la transition vers une économie de marché ou dont l'économie a souffert de conflits.
- 18.5 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la CEE continuera à produire des statistiques, des informations et des analyses concernant tous les pays de la région et leur interdépendance croissante. Ces travaux permettront de mieux appréhender les grandes questions économiques et serviront de base aux discussions de politique générale que tiendront les États membres dans le cadre de la session annuelle de la Commission, à laquelle la réforme a donné un nouveau souffle.
- 18.6 Les activités normatives viseront essentiellement à promouvoir l'application des conventions, normes et règles de la CEE, en particulier en offrant un appui aux pays en transition. La CEE continuera en outre à élaborer, en collaboration avec les acteurs économiques intéressés, des conventions, des normes, des règles et des directives.
- 18.7 Pour compléter et appuyer les activités de base citées ci-dessus, la CEE continuera d'entreprendre des activités d'assistance technique, qui prendront essentiellement la forme de services consultatifs et d'ateliers organisés dans le cadre de groupes sous-régionaux et d'initiatives sous-régionales, cette approche offrant l'avantage de permettre la diffusion des meilleures pratiques et d'être avantageuse en raison de son effet multiplicateur sur les pays bénéficiaires.
- 18.8 La diffusion d'informations précises sur tous les pays membres devrait offrir aux décideurs du secteur public comme du secteur privé une base pour la prise de décisions, faciliter l'analyse des grands événements économiques mondiaux et leur impact sur la région de la CEE et favoriser une meilleure

compréhension entre les pays de la région. Elle devrait aussi amener davantage de pays à ratifier et à mieux appliquer les normes et conventions, en particulier en modifiant leur législation. L'adoption de nouvelles conventions, normes et règles devrait, elle aussi, renforcer les liens entre les différents pays de la région.

- 18.9 La CEE coopérera avec d'autres organisations internationales actives en Europe, en particulier les institutions régionales et les groupements sous-régionaux. Cette coopération s'appuiera sur les complémentarités en termes de composition gouvernementale, de mandat et d'approche des questions présentant un intérêt commun. Afin d'éviter les doubles emplois, elle tiendra également compte des avantages reconnus des organisations concernées.
- 18.10 Le Plan d'action adopté par les pays membres de la CEE en avril 1997 définit l'intégration des femmes comme une question intersectorielle à prendre en compte dans les orientations stratégiques de la CEE. Tous les organes subsidiaires principaux ont été priés de tenir compte de cet élément lors de la planification et de l'exécution de leurs activités.
- 18.11 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour ce chapitre s'élèvent à 43 590 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 40 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. Les modifications dans la répartition des ressources, présentées au tableau 18.1 ci-après, peuvent être résumées comme suit :
- a) La diminution de 208 100 dollars des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration s'explique par la réaffectation du personnel et d'autres ressources de l'Unité de coordination des activités opérationnelles à l'appui aux programmes. Cette réaffectation est compensée en partie par l'addition d'un poste P-2 transféré de l'appui au programme pour renforcer le Bureau du Secrétaire exécutif dans ses fonctions de direction et de supervision, la création d'un poste P-4 pour la planification et l'exécution de toutes les activités d'information de la CEE et de ses organes subsidiaires, le reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour le suivi et l'évaluation des programmes, la coordination interorganisations, le suivi des conférences mondiales et l'intégration de la question des femmes, et une augmentation de 12 300 dollars des ressources prévues au titre des services contractuels de traduction, d'impression et de brochage des publications et brochures d'information;
 - b) La diminution de 265 600 dollars des ressources prévues au titre du programme de travail résulte d'une diminution de 397 800 dollars des ressources prévues au titre des subventions et contributions pour l'informatique, les télécommunications, le stockage des données et autres services spécialisés fournis à la CEE et d'une diminution de 23 900 dollars des ressources prévues au titre des voyages. Ces diminutions sont contrebalancées en partie par une augmentation de 81 000 dollars des ressources demandées au titre des postes en raison du reclassement proposé de deux postes P-3 à P-4, une augmentation de 15 000 dollars des ressources demandées au titre des consultants et experts, pour couvrir les besoins liés à l'élaboration d'un certain nombre de publications spécialisées, une augmentation de 40 100 dollars des ressources prévues au titre des services contractuels pour la production en sous-traitance de certaines grandes publications de la CEE comme *L'étude sur la situation économique de l'Europe*, et une augmentation de 20 000 dollars des ressources prévues au titre des fournitures et accessoires, due principalement à l'accroissement des coûts des services d'information électronique et des abonnements;
 - c) L'augmentation de 514 200 dollars des ressources demandées au titre de l'appui au programme s'explique par des augmentations correspondant au transfert à l'Unité de coordination des activités opérationnelles de postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] de la direction exécutive et de l'administration et le reclassement du poste P-4 du Chef du Groupe de l'administration et des services de conférence à P-5. Ces augmentations sont compensées en partie par des diminutions liées au redéploiement d'un poste P-2 à la direction exécutive et l'administration et à la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement.

- 18.12 On estime qu'au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 9 828 500 dollars seront utilisés pour compléter les ressources du budget ordinaire, essentiellement pour financer l'organisation d'ateliers, de séminaires et de colloques pour les pays de la région, et en particulier les pays en transition, pour appuyer la mise en oeuvre des conventions sur l'environnement adoptées dans le cadre de la CEE, pour appuyer les accords de coopération en matière de transport signés par différents États membres de la CEE, et pour diffuser les meilleures pratiques et encourager les contacts dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie, du bois, du commerce et autres.
- 18.13 **Les ressources totales de la Commission en 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Direction exécutive et administration	7,2	–
B. Programme de travail	82,8	87,9
Sous-programme 1. Environnement	15,0	50,9
Sous-programme 2. Transports	15,6	10,0
Sous-programme 3. Statistiques	17,6	5,0
Sous-programme 4. Analyse économique	11,9	0,2
Sous-programme 5. Énergie durable	4,8	12,9
Sous-programme 6. Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises	13,6	6,6
Sous-programme 7. Foresterie	3,0	0,6
Sous-programme 8. Établissements humains	1,3	1,7
C. Appui au programme	10,0	12,1
Total	100,0	100,0

- 18.14 *Aux taux de 1998-1999, l'accroissement des ressources prévues au budget ordinaire serait inférieur à 1 %.

Tableau 18.1

****Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	2 636,3	3 375,7	(208,1)	(6,1)	3 167,6	58,1	3 225,7
B. Programme de travail	37 002,5	36 308,6	(265,6)	(0,7)	36 043,0	581,0	36 624,0
C. Appui au programme : administration et services communs	4 112,4	3 865,3	514,2	13,3	4 379,5	61,4	4 440,9
Total	43 751,2	43 549,6	40,5	–	43 590,1	700,5	44 290,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

Total	9 472,0	12 712,6	–	–	–	–	9 828,5
Total 1) et 2)	53 223,2	56 262,2	40,5	–	43 590,1	700,5	54 119,1

Tableau 18.2

****Postes nécessaires***Programme : Développement économique de l'Europe*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/D-2	10	10	–	–	–	–	10	10
P-1/P-5	103	104	–	–	7	3	110	107
Total	114	115	–	–	7	3	121	118
Agents des services généraux								
Total	81	81	–	–	2	2	83	83
Total général	195	196	–	–	9	5	204	201

- 18.15 Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne sont pas inscrites dans le budget-programme de la CEE. Les ressources prévues au titre des services administratifs et des services généraux sont regroupées et inscrites au chapitre 27E, Administration (Genève), et les ressources destinées aux services de conférence sont inscrites au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. C'est donc l'Office des Nations Unies à Genève qui centralise la gestion de ces ressources.
- 18.16 Pour permettre la comparaison entre commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé ci-après les ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice 2000-2001 au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Services administratifs et services généraux	9 273 500
Services de conférence et de bibliothèque	17 713 000
Total	26 986 500

A. Organes directeurs

- 18.17 La Commission, organe subsidiaire du Conseil économique et social, assure la direction d'ensemble des travaux de son secrétariat. Elle se réunira une fois par an pendant trois à quatre jours ouvrables et tiendra également, conformément à la pratique, des sessions officieuses ad hoc d'une journée tous les trois mois selon que de besoin. Elle compte sept organes subsidiaires principaux : le Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1, Environnement), qui se réunira trois jours par an; le Comité des transports intérieurs (sous-programme 2, Transports), qui se réunira trois jours par an; la Conférence des statisticiens européens (sous-programme 3, Statistiques), qui se réunira deux jours et demi par an; le Comité de l'énergie durable (sous-programme 5, Énergie durable) qui se réunira trois jours par an; le Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (sous-programme 6, Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise), qui se réunira trois jours par an; le Comité du bois (sous-programme 7, Foresterie), qui se réunira deux jours et demi par an; et le Comité des

établissements humains (sous-programme 8, Établissements humains), qui se réunira deux jours et demi par an.

- 18.18 La Commission a aussi créé un Groupe d'experts du programme de travail, ouvert à tous les États Membres. Ce Groupe se réunit au moins tous les deux ans à l'automne, avant que ne soient élaborées les demandes de crédits à présenter dans le cadre de la préparation du budget-programme, et ce afin de formuler des recommandations concernant les aménagements à apporter au programme de travail de la CEE et des modifications à opérer dans la répartition des ressources. Ces recommandations, adoptées par la Commission, ont été prises en compte lors de l'élaboration des propositions pour le budget-programme au titre du présent chapitre. Par ailleurs, les textes explicatifs concernant les programmes ont été fournis à l'avance aux États membres, dont les observations ont été prises en compte.

B. Direction exécutive et administration

***Ressources nécessaires : 3 167 600 dollars**

- 18.19 Le Bureau du Secrétaire exécutif dirige, supervise, gère et oriente l'exécution de tous les sous-programmes du programme de travail de la CEE. Il est notamment chargé des tâches suivantes : élaborer à l'intention du secrétariat technique les principes et directives qui doivent régir l'exécution du programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires; coordonner l'exécution des programmes de la CEE; formuler, mettre en oeuvre, suivre et évaluer le programme de travail de la Commission conformément aux objectifs du plan à moyen terme et du budget-programme; faire appliquer les résolutions et décisions de la Commission, ainsi que celles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont un rapport avec les travaux de la CEE; donner effet aux instructions du Secrétaire général; orienter la stratégie de planification des programmes et des activités de la CEE de façon à répondre aux priorités et besoins nouveaux et prévisibles des États membres de la région; faciliter le dialogue interorganisations sur les besoins de la région et les possibilités d'y répondre concrètement dans les domaines économique et connexes; diffuser des informations sur les travaux et les activités de la Commission et assurer les relations avec les gouvernements des États membres, les organisations et institutions internationales, les milieux d'affaires, les universités, les autorités locales et les organisations non gouvernementales; revoir de façon continue le programme de travail, la structure et les méthodes de la Commission dans un souci d'efficacité, d'économie et d'utilisation optimale des ressources, en veillant à ce que s'instaurent une coopération et une coordination effective avec d'autres organisations et institutions internationales actives dans le domaine économique, en particulier au niveau sous-régional; appuyer la Commission, son bureau et ses organes subsidiaires, notamment en présentant des rapports à la Commission (en application des décisions prises chaque année à ce sujet par celle-ci ou son bureau) et en examinant les documents établis à l'intention des organes subsidiaires; et assurer la liaison entre le bureau de la Commission et les bureaux des principaux organes subsidiaires.

Tableau 18.3

Ressources nécessairesDirection exécutive et administration*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	3 043,8	2 823,4	13	12
Autres dépenses	331,9	344,2	–	–
Total 1)	3 375,7	3 167,6	13	12
2) Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total 1) et 2)	3 375,7	3 167,6	13	12

18.20 **Le montant prévu (3 167 600 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (2 823 400 dollars), compte tenu i) du transfert à l'appui au programme de ressources initialement allouées à l'Unité de coordination des activités opérationnelles et du transfert en sens inverse d'un poste P-2; ii) de la création d'un poste P-4 pour les activités d'information; iii) du reclassement à P-4 d'un poste P-3; et b) les autres objets de dépenses (344 200 dollars), soit i) les services de consultants (18 800 dollars); ii) les réunions de groupes d'experts (66 100 dollars); iii) les voyages (170 800 dollars); iv) les services contractuels relatifs aux publications (72 900 dollars); v) les dépenses de représentation (15 600 dollars).

C. Programme de travail

Tableau 18.4

Ressources nécessaires, par programmeProgramme de travail*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
1. Environnement	6 423,4	6 526,5	30	30
2. Transports	6 757,4	6 788,6	32	32
3. Statistiques	7 744,0	7 653,2	35	36
4. Analyse économique	5 441,2	5 182,0	24	23
5. Énergie durable	2 021,3	2 083,5	9	9
6. Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises	3 210,9	5 918,9	15	28
7. Foresterie	1 325,8	1 328,0	6	6
8. Établissements humains	642,3	562,3	3	3
Total 1)	33 566,3	36 043,0	154	167
2) Fonds extrabudgétaires	11 378,7	8 634,3	7	3
Total 1) et 2)	44 945,0	44 677,3	161	170

Sous-programme 1 Environnement

*Ressources nécessaires : 6 526 500 dollars

- 18.21 Les activités prévues dans le cadre du sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains.
- 18.22 **L'objet du sous-programme est le suivant : a) promouvoir le développement durable régional conformément à l'Action 21; b) contribuer à l'établissement d'une législation en matière d'environnement dans les pays de la région grâce à l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles; et c) renforcer la capacité des pays en transition d'évaluer leurs problèmes d'environnement et d'améliorer leur gestion de l'environnement.
- 18.23 **Les activités consisteront à élaborer de la documentation et organiser des réunions, séminaires, ateliers, consultations et missions consultatives aux fins : a) de l'application du Programme de protection de l'environnement pour l'Europe, qui donne suite à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, tenue à Århus (Danemark) du 23 au 25 juin 1998, et de la préparation de la Conférence ministérielle qui se tiendra en 2002 à Kiev; b) de l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles, et de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques régionaux; c) de l'établissement de nouvelles études de performance environnementale dans les pays en transition et de l'application des recommandations formulées à l'intention de ces pays; d) de la mise en oeuvre de projets régionaux de coopération intersectorielle dans des domaines comme les transports et l'environnement, la santé et l'environnement, l'agriculture et l'environnement, la foresterie et l'environnement et l'énergie et l'environnement

*Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats

- 18.24 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont décrits dans le tableau ci-après. Au nombre des facteurs externes importants qui pourront influencer sur les réalisations, on mentionnera : a) la disponibilité de statistiques nationales sur l'état de l'environnement et leur communication par les pays concernés; b) la volonté politique des pays (gouvernements et parlements), dont dépend la ratification des conventions et protocoles ou l'adhésion à ces instruments, et l'adoption, la promulgation et l'application de textes législatifs nationaux concernant ces instruments; c) les autres facteurs qui influent sur le degré de priorité que les pays accordent à l'environnement.

Objectif 1 : Promouvoir l'application des conventions de la CEE sur l'environnement et des protocoles y relatifs et encourager les pays de la CEE à établir les mécanismes nationaux requis à cet effet

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Large adhésion aux conventions relatives à l'environnement dans le cadre de mécanismes nationaux, bilatéraux ou multilatéraux.	Nombre d'États qui auront ratifié les conventions et les protocoles ou y auront adhéré; nombre d'accords bilatéraux ou multilatéraux conclus en vertu des conventions.
b) Élaboration par les gouvernements, en collaboration avec le Secrétariat, de directives ou recommandations pour l'application des conventions.	Nombre de directives ou de recommandations mises au point.
c) Sensibilisation du public aux problèmes d'environnement.	Nombre de manifestations organisées à l'échelon national dans le cadre des conventions; nombre de dispositions législatives et autres adoptées par les pays pour mieux faire connaître les problèmes d'environnement ou pour associer davantage les citoyens à la prise de décisions.

Objectif 2 : Promouvoir l'application d'Action 21 et du programme «Un environnement pour l'Europe»

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Prise en considération plus systématique des questions relatives à l'environnement dans les autres secteurs de l'économie, en particulier dans les pays en transition.	Nombre de directives et de recommandations adoptées pour favoriser la prise en compte des questions relatives à l'environnement dans d'autres secteurs de l'économie.
b) Création d'un climat propice à la mise en oeuvre des conclusions de la quatrième Conférence ministérielle organisée sur le thème «Un environnement pour l'Europe».	Nombre de pays qui auront pris des mesures de suivi de la quatrième Conférence ministérielle organisée sur le thème «Un environnement pour l'Europe».

Objectif 3 : Renforcer la capacité des pays en transition d'améliorer leur gestion de l'environnement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Sensibilisation des responsables politiques et meilleure gestion de l'environnement dans les pays en transition.	Nombre de recommandations figurant dans les études de performance environnementale que les pays concernés auront adoptées.

Produits

18.25 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Comité des politiques de l'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis au Comité lui-même (12 réunions); au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus «Un environnement pour l'Europe» (24 réunions) et aux réunions d'étude de performance environnementale (8 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité; quatre rapports sur le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires; un rapport concernant la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement; deux rapports sur l'économie de l'environnement et de la santé; sept rapports à l'intention de la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe qui se tiendra en 2002 (publication des rapports en 2001); un rapport à l'intention de l'atelier sur les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et d'énergie; un rapport à l'intention de l'atelier sur les modes de consommation durables et un rapport sur l'initiative européenne en matière de conservation de l'énergie;
 - ii) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance :
 - a. Services fonctionnels nécessaires à l'organe exécutif (18 réunions); au Groupe de travail sur les stratégies (36 réunions); à l'organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12 réunions); au Groupe de travail des effets (12 réunions); et au Groupe de travail des techniques de réduction de la pollution (8 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports de l'organe exécutif; 10 rapports d'autres organes subsidiaires créés en vertu de la Convention; 2 rapports sur la modélisation intégrée de l'évaluation; 2 rapports sur les aspects économiques des stratégies de réduction de la pollution atmosphérique; 2 rapports sur les données concernant les émissions; 2 rapports sur la modélisation des polluants

- atmosphériques; 2 rapports sur les dégâts causés aux forêts et 2 rapports sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé; et 1 rapport sur les 20 années de travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; 1 rapport sur le Protocole multipolluants/multieffets, 1 rapport sur les grandes stratégies d'examen et 1 rapport sur les directives concernant les techniques de réduction des oxydes d'azote, des composés organiques volatiles et des produits ammoniacés;
- iii) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux :
- a. Services fonctionnels fournis aux réunions des Parties à la Convention (7 réunions); au Groupe de travail de la gestion de l'eau (14 réunions); au Comité européen sur l'environnement et la santé (8 réunions); aux réunions des pays signataires du Protocole sur l'eau et la santé (14 réunions); au Groupe de travail sur l'eau et la santé (18 réunions); et aux réunions intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontières en Europe (7 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport de la Réunion des Parties; deux rapports du Groupe de travail de la gestion de l'eau; huit rapports d'autres organes subsidiaires créés en vertu de la Convention; un rapport sur les directives concernant la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (2e éd.); un rapport sur les bonnes pratiques aux fins de la prévention des inondations; un rapport sur les directives concernant la surveillance et l'évaluation des fleuves transfrontières (3e éd.); un rapport sur les bonnes pratiques législatives aux fins de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (procédures de surveillance et d'application); un rapport sur les directives relatives à la gestion intégrée de l'eau douce et des zones et eaux côtières; un rapport sur les bonnes pratiques visant à prévenir, réduire et éradiquer les maladies transmises par l'eau, y compris les résultats des projets pilotes menés dans environ cinq pays de la CEE; un rapport sur les bonnes pratiques aux fins de la participation du public à la gestion des eaux transfrontières; un rapport sur les bonnes pratiques aux fins de la gestion des eaux transfrontières par les organes mixtes; un rapport sur le système d'information concernant les eaux transfrontières et les zones humides en Europe centrale et un rapport sur les directives concernant les meilleures techniques de gestion de l'eau;
- iv) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière :
- a. Services fonctionnels fournis aux réunions des Parties à la Convention (20 réunions) et au Groupe de travail sur la Convention (12 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports de la Réunion des Parties; un rapport contenant des recommandations sur la politique à suivre pour évaluer l'état d'application de la Convention; un rapport sur les directives à appliquer en cas de non-respect de la Convention; un rapport sur la coopération bilatérale; un rapport sur les politiques et stratégies; un rapport sur la base de données concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement et un rapport sur la participation du public à l'application de la Convention;
- v) Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels :
- a. Services fonctionnels fournis aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention (14 réunions);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions de la Conférence des Parties; un rapport sur les directives visant à faciliter l'échange des techniques de sécurité; un rapport sur le système CEE/ONU de notification des accidents et un rapport sur les directives applicables au recensement des installations considérées comme dangereuses en vertu de la Convention;
 - vi) Réunion des pays signataires de la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions des signataires de la Convention (20 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions des signataires, un rapport contenant des recommandations concernant la Convention et un rapport contenant des recommandations sur un mécanisme à appliquer en cas de non-respect de la Convention;
 - vii) Cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev). Documentation préalable : un rapport sur le suivi de la quatrième Conférence ministérielle; un rapport sur le renforcement des capacités des pays en transition; et trois rapports sur la coopération intersectorielle;
 - viii) Autres services. Vingt réunions des équipes spéciales et groupes d'experts créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux : quatre réunions de l'Équipe spéciale sur l'économie de l'environnement et de la santé; deux réunions de groupes d'experts sur les modes de consommation durable; deux réunions de groupes d'experts sur les instruments économiques aux fins de la mise en oeuvre des politiques environnementales et de la conservation de l'énergie; deux réunions de l'Équipe spéciale sur l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles; et 26 réunions des équipes spéciales et des groupes d'experts créés en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, on organisera environ 24 ateliers ou on en assurera le service. Ils porteront sur les domaines suivants : les programmes de coopération permettant d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, l'eau douce, les récoltes, les matériaux et les écosystèmes; les effets de la pollution sur la santé; la cartographie des charges et niveaux critiques; l'établissement d'inventaires des émissions; le suivi et la modélisation des polluants atmosphériques; les techniques de réduction de la pollution et leurs coûts (soufre, oxydes d'azote, produits ammoniacés, composés organiques volatiles, polluants organiques persistants, métaux lourds et particules); la modélisation intégrée de l'évaluation; les aspects économiques des stratégies de réduction de la pollution; les procédures d'application; la gestion des produits dérivés contenant des métaux lourds et des polluants organiques persistants; les avantages de la prévention des incidents; l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement; les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et d'énergie; les schémas de consommation durable; la gestion des eaux transfrontières (8 ateliers); la planification préalable des accidents industriels et les mesures à prendre lorsqu'ils surviennent (2 ateliers); la prévention des accidents industriels (2 ateliers); le mécanisme destiné à aider les Parties à la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement à s'acquitter des obligations découlant de la Convention; les consultations gouvernementales visant à promouvoir l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (10

- ateliers); les consultations sur l'audit environnemental et l'évaluation des risques; le règlement intérieur de la réunion des Parties à la Convention relative à la participation du public; les points de contact créés en vertu de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (2 ateliers); et le code de bonnes pratiques agricoles concernant les produits ammoniacés (2 ateliers);
- ii) Publications en série. Série de publications sur l'environnement; études sur la pollution atmosphérique (2) et série de publications sur l'eau (2);
 - iii) Publications isolées. Protocole relatif aux oxydes d'azote et autres substances; directives concernant les techniques de réduction des oxydes d'azote, des composés organiques volatils et des produits ammoniacés; 20 années de travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; les subventions pour l'environnement et l'énergie; étude de cas sur l'économie de l'hygiène de l'environnement; actes de l'atelier sur les schémas de consommation durables; études de performance environnementale (4); examen critique de l'application des obligations contractées en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; directives concernant les instruments économiques aux fins de la mise en oeuvre des politiques environnementales; directives concernant les schémas de consommation durables; conservation de l'énergie en Europe; économie de l'environnement et de la santé; décisions de la deuxième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; décisions de la première réunion des Parties à la Convention relative à la participation du public; système ONU/CEE de notification des accidents; recensement des activités dangereuses; édition spéciale de la série de publications sur l'eau (2); actes de l'atelier sur les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et de l'énergie; protocole multipolluants/multieffets et code de bonnes pratiques agricoles CEE/Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
 - iv) Brochures et fiches. Une fiche sur la gestion de l'eau et une fiche sur l'eau et la santé;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation aux activités d'organes intergouvernementaux n'appartenant pas au système des Nations Unies y compris l'Agence européenne pour l'environnement, dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la CEE et l'Agence; suivi de la Conférence de 1998 sur l'environnement pour l'Europe par l'Équipe spéciale chargée d'élaborer un programme d'action en faveur de l'environnement en Europe centrale et orientale; suivi de la Conférence par le Conseil de l'Europe et le PNUE; et suivi de l'initiative de conservation de l'énergie par le Secrétariat de la Charte européenne de l'énergie;
 - ii) Coopération et coordination avec la Commission de protection de l'environnement marin de la Baltique (Commission d'Helsinki) et la Commission Paris-Oslo pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est en ce qui concerne les inventaires, la surveillance et la modélisation des émissions; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de l'Arctique en ce qui concerne les inventaires et le contrôle des émissions; l'Expérience européenne en matière de transport et de transformation des constituants présents à l'état de trace dans la troposphère au-dessus de l'Europe importants du point de vue de l'environnement en ce qui concerne la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique; et la Commission européenne en ce qui concerne le contrôle et la prévention intégrés de la pollution;
 - iii) Coopération et coordination avec le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et la Commission européenne en ce qui concerne l'eau et la santé; l'OMS, l'UNESCO et la Banque

mondiale en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines; le PNUE et le PNUD en ce qui concerne la gestion des eaux transfrontières; le PNUE, la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement et le Conseil de l'Europe en ce qui concerne la gestion des zones côtières; l'OMS aux fins du suivi de la Conférence de 1999 sur l'environnement et la santé et en ce qui concerne la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique; le PNUE, l'OMS et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique en ce qui concerne les mesures à prendre au niveau mondial sur les polluants organiques persistants (POP); et l'OMS et le Centre européen pour l'environnement et la santé aux fins de la définition de directives concernant la qualité de l'air;

- iv) Participation à deux initiatives du Centre de synthèse météorologique-Ouest/Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués dans le domaine de la modélisation intégrée de l'évaluation;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Services consultatifs fournis aux pays en transition concernant l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (4); les activités relatives à la sécurité industrielle prévues par la Convention sur les accidents industriels (4); l'établissement d'études de performance environnementale (8); les sources mobiles de pollution atmosphérique telles que définies par la Convention sur la pollution atmosphérique (2); les bases de données technoéconomiques sur les techniques de production et les possibilités de réduction des émissions (2); l'amélioration des capacités techniques de contrôle des émissions (2); le renforcement des capacités de participation du public (2); et l'amélioration des capacités d'évaluation de l'impact environnemental;
 - ii) Formation de groupe. Quatre stages concernant la gestion des eaux transfrontières dans les pays en transition et deux stages à l'intention d'étudiants;
 - iii) Projets opérationnels. Douze projets pilotes sur l'amélioration des capacités de gestion de l'eau dans les pays en transition et cinq projets concernant l'eau et la santé dans cinq pays en transition.

Tableau 18.5

Ressources nécessairesSous-programme : Environnement*

Programme	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	6 228,5	6 348,1	30	30
Autres dépenses	194,9	178,4	–	–
Total 1)	6 423,4	6 526,5	30	30
2) Fonds extrabudgétaires	4 821,6	4 999,1	–	–
Total 1) et 2)	11 245,0	11 525,6	30	30

- 18.26 *Le montant prévu (6 526 500 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (6 348 100 dollars) qui tiennent compte du reclassement à P-4 d'un poste P-3 et du transfert au sous-programme d'un poste P-4 provenant du sous-programme 8 (Établissements humains), en échange d'un poste P-2; b) les services de consultants (35 900 dollars); c) les frais de voyage (74 600 dollars).

Sous-programme 2

Transports

*Ressources nécessaires : 6 788 600 dollars

- 18.27 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme seront exécutées par la Division des transports.
- 18.28 **L'objet du sous-programme est le suivant : a) promouvoir un système de transport efficace, intégré, sûr et viable dans la région de la CEE en élaborant, appuyant et faisant appliquer des recommandations ainsi que des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants; b) aider les pays en transition à développer leurs systèmes et infrastructures de transport dans le cadre de ces instruments juridiques.
- 18.29 **Les principales activités qui seront entreprises au titre du sous-programme porteront sur l'organisation de réunions, séminaires et ateliers, l'établissement de documentation, la réalisation de publications et l'exécution de toutes autres activités prescrites par le Comité des transports intérieurs de la CEE, ses organes subsidiaires et les réunions conjointes sur le transport et l'environnement, ainsi que par le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) en vue : a) d'actualiser et d'enrichir la gamme des instruments juridiques internationaux et recommandations élaborés sous les auspices de ces organes afin de mettre en place des réseaux cohérents d'infrastructures au niveau paneuropéen, d'harmoniser et d'améliorer la sécurité des transports et la réglementation relative à l'environnement et de promouvoir la simplification des procédures de passage des frontières; b) d'encourager les États membres de la CEE à adhérer à ces instruments juridiques et à les appliquer; c) de mettre en place, en coopération avec d'autres institutions et organisations internationales, les couloirs et zones de transport paneuropéens définis à la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports qui s'est tenue à Helsinki en juin 1997; d) de rassembler et diffuser des informations concernant les transports et d'établir des rapports analytiques sur la situation des transports dans la région de la CEE; et e) d'exécuter des projets sous-régionaux en collaboration avec les pays membres en transition et de prêter assistance à ces derniers afin de favoriser un développement coordonné de leurs systèmes et infrastructures de transport.

*Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats

- 18.30 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont décrits dans le tableau ci-après. Les activités qui seront exécutées pour atteindre ces objectifs et parvenir à ces réalisations auront pour bénéficiaires les responsables politiques et les fonctionnaires nationaux chargés de définir les régimes juridiques applicables et de déterminer les besoins en infrastructures, ainsi que les usagers des systèmes de transport de la région. Parmi les facteurs externes importants pouvant influencer sur les réalisations, on mentionnera : a) la volonté politique des pays (gouvernements et parlements) dont dépend la ratification des instruments juridiques ou l'adhésion à ces instruments et l'adoption, la promulgation et l'application de textes législatifs nationaux s'y rapportant; b) le climat politique à l'intérieur des pays membres et à l'intérieur de la région; c) la possibilité d'obtenir un financement international et national suffisant pour financer les infrastructures et alimenter les fonds d'affectation spéciale.

Objectif 1 : Promouvoir un système de transport efficace, intégré, sûr et viable dans la région de la CEE en élaborant, appuyant et faisant appliquer des recommandations, ainsi que des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Élargissement et actualisation de l'arsenal d'instruments juridiques internationaux relatifs aux transports.	Nombre de nouveaux instruments et d'instruments révisés.
b) Accession de pays de la CEE à ces instruments juridiques.	Nombre d'adhésion aux instruments juridiques.
c) Amélioration de la sécurité routière dans la région de la CEE.	Nombre d'amendements (ajouts ou révisions) apportés aux instruments juridiques relatifs à la sécurité routière.
d) Élargissement et actualisation de l'éventail des dispositions internationales applicables à la construction automobile qui visent à rendre les véhicules plus sûrs et à améliorer leur performance du point de vue de l'environnement.	Nombre d'amendements (ajouts et révisions) apportés à la réglementation concernant la construction automobile
e) Élargissement et actualisation de l'ensemble d'instruments juridiques, de résolutions et de recommandations visant à faciliter le passage des frontières, pour les transports de marchandises notamment.	Nombre de dispositions adoptées ou révisées pour faciliter le passage des frontières par les transports internationaux de marchandises.

Objectif 2 : Aider les pays en transition à développer leurs systèmes et infrastructures de transport et à créer dans ce cadre des couloirs de transports paneuropéens

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Amélioration de la capacité des pays en transition de développer leurs systèmes et infrastructures de transport, en conformité avec les instruments juridiques internationaux relatifs à ce secteur.	i) Longueur totale des voies routières et ferroviaires construites ou mises à niveau dans le cadre des réseaux nord-sud d'autoroutes transeuropéennes et de chemins de fer transeuropéens; ii) Nombre de pays en transition ayant adhéré aux instruments juridiques de la CEE.

Produits

18.31 Les produits et services suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Conseil économique et social
 - a. Des services fonctionnels seront fournis au Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) (20 séances) et à son sous-comité (60 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport établi par la session du Comité d'experts et trois rapports établis par son sous-comité; un rapport sur les travaux du Comité à l'intention du Conseil économique et social; des documents sur les modifications des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (240);
 - ii) Comité des transports intérieurs
 - a. Des services fonctionnels seront fournis au Comité (12 séances), à son Bureau (16 séances) et à ses 16 organes subsidiaires (618 séances);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les sessions annuelles du Comité et son programme de travail; deux rapports sur l'application des accords et conventions internationaux relatifs aux transports; deux rapports sur l'assistance aux pays en transition; deux rapports analytiques sur la situation des transports dans les pays membres de la CEE et sur les tendances qui se font jour en matière de développement; deux rapports sur les activités des principaux organes subsidiaires de la CEE. Documentation à l'intention des organes subsidiaires du Comité, y compris des rapports et notes à l'intention des groupes de travail chargés d'examiner les tendances et l'économie des transports (3); les transports routiers (10); la sécurité de la circulation routière (13); la construction de véhicules (73); les transports par chemin de fer (12); les transports par voie navigable (14); le transport combiné (8); les problèmes douaniers intéressant les transports (21); le transport des marchandises dangereuses (21); le transport des denrées périssables (4); et les statistiques des transports (2);
- c. Autres services. Fourniture de services fonctionnels pour 16 séances de groupes d'experts qui devraient être créés en application de décisions d'organes délibérants au cours de l'exercice biennal 2000-2001;
- b) *Autres activités de fond*
- i) Promotion de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE sur les transports et aux réglementations concernant les véhicules;
- ii) Contribution à l'élaboration et à la mise à jour d'instruments juridiques et de réglementations. Élaboration de 2 nouveaux instruments juridiques; 8 mises à jour d'instruments juridiques; 4 nouvelles réglementations et 60 mises à jour de réglementations concernant les véhicules;
- iii) Trois examens du suivi de l'application des instruments juridiques;
- iv) Publications en série. *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses*; *Manuel d'épreuves et de critères*; *Statistiques des accidents de la route en Europe* (2); *Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe* (2); *Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)*; *Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN)*; *Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure*;
- v) Publications isolées. *Manuel TIR* (transport international routier) (mise à jour); carte du réseau des lignes de chemins de fer européennes; *Glossaire des statistiques relatives aux transports* (révision); texte complet de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international et de ses amendements; *Accord relatif au transport international des denrées périssables*; cartes du réseau des routes E (2); *Convention relative aux contrats de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI)*; *Inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer*; *Inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC)*; *Manuel sur le transport par voies de navigation intérieure en Europe*; et *Transport Information*.
- vi) Séminaires. Quatre ateliers sur des questions telles que la restructuration des transports ferroviaires, la privatisation du secteur des transports, le développement des transports combinés, le développement des transports par voies de navigation intérieure et le transport de marchandises dangereuses;
- vii) Communiqués de presse et autres documents d'information. Des communiqués de presse et autres documents d'information seront généralement publiés avant et après les réunions du Comité des transports intérieurs et d'autres organes subsidiaires, ou d'autres manifestations

importantes concernant leurs travaux et à l'occasion de manifestations spéciales susceptibles d'attirer l'attention du public (séminaires, expositions, campagnes sur la sécurité routière, etc.);

- viii) Supports techniques. Stockage sous forme électronique d'environ 3 000 documents en vue de leur diffusion sur Internet; mise à jour de bases de données concernant les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, les transports urbains, ainsi que les transports et l'environnement; réglementations techniques pour les véhicules routiers et amendements correspondants (60); inventaire des bases de données et systèmes d'information des pays membres de la CEE dans le domaine des transports; CD-ROM comportant une présentation de la carte des voies de navigation intérieure en Europe et des données connexes; et le recensement sur les routes E (1995);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) La réalisation des objectifs du sous-programme, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'instruments juridiques, exige une coopération et une coordination étroites avec d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que la Commission européenne, le Parlement européen, la Conférence européenne des ministres des transports, l'OCDE, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin, la Commission du Danube, l'Union internationale des chemins de fer, l'Union internationale des transports routiers, la Fédération routière internationale, etc. Cette coopération suppose la participation aux principales réunions desdites organisations. La Division des transports fournira un appui technique et administratif aux deux groupes créés en 1997, respectivement chargés du projet sur les infrastructures et de la simplification des procédures de passage des frontières dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est;
 - ii) Les différents organismes coordonnent leurs activités en participant aux réunions et en échangeant des informations, ainsi qu'en prenant part aux travaux des autres principaux organes subsidiaires de la CEE, des programmes des Nations Unies (PNUE, PNUD) et des institutions spécialisées (CNUCED, OMI, OACI, OIT, OMS, IUT et AIEA). Ils participent également aux activités que la CESAP et la CNUCED organisent à l'intention des pays membres d'Asie centrale et du Caucase. Dans le cadre du Programme spécial de la CEE et de la CESAP pour l'économie des pays d'Asie centrale, la Division des transports fournira une assistance technique et des services d'appui en vue de l'exécution du projet prioritaire sur le développement des infrastructures de transport et la simplification des procédures de transfert transfrontalier de marchandises, de services et de main-d'oeuvre;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Huit missions à la demande de gouvernements;
 - ii) Formation de groupe. Huit séminaires consacrés à différents aspects des transports, tels que les autoroutes transeuropéennes et les chemins de fer transeuropéens, en vue d'assurer la formation de quelque 300 responsables au total;
 - iii) Projets opérationnels
 - a. Dans le cadre du projet d'autoroutes transeuropéennes, les activités de préinvestissement, notamment la collecte de données, seront poursuivies, compte tenu du développement prévu de l'infrastructure des transports dans les pays de la région;
 - b. Dans le cadre du projet relatif au chemin de fer transeuropéen, on poursuivra l'examen des problèmes d'infrastructure et d'organisation dans le secteur ferroviaire, ainsi que des possibilités d'améliorer la situation actuelle des transports ferroviaires dans les pays

d'Europe centrale et orientale, grâce à des investissements et à des mesures structurelles. On se penchera en particulier sur la question des transports combinés et des procédures de passage des frontières. La CEE servira d'agent d'exécution pour les deux projets, qui sont financés au moyen de fonds d'affectation spéciale.

Tableau 18.6

Ressources nécessairesSous-programme : Transports*

Programme	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	6 467,5	6 467,5	32	32
Autres dépenses	289,9	321,1	–	–
Total 1)	6 757,4	6 788,6	32	32
2) Fonds extrabudgétaires	1 122,2	987,5	–	–
Total 1) et 2)	7 879,6	7 776,1	32	32

- 18.32 *Le montant prévu (6 788 600 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (6 467 500 dollars); b) les services de consultants spécialisés (60 300 dollars); c) les frais de voyage (64 600 dollars); d) les travaux contractuels d'impression des publications (123 700 dollars); et e) le coût des services informatiques fournis à la CEE (72 500 dollars).

Sous programme 3 Statistiques

***Ressources nécessaires : 7 653 200 dollars**

- 18.33 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de statistique sous la direction de la Conférence des statisticiens européens et sous les auspices conjoints de la CEE et de la Commission de statistique de l'ONU.
- 18.34 **L'objet du sous-programme est le suivant : a) prendre des mesures efficaces pour répondre aux besoins des offices nationaux de statistique de la région de la CEE en tenant compte de leurs priorités, ainsi que de la situation et des besoins spécifiques des pays en transition en matière de statistique; b) veiller à ce que les statistiques macroéconomiques et autres statistiques essentielles sur la région de la CEE soient recueillies, traitées et communiquées en temps voulu aux utilisateurs de la CEE et aux autres organisations internationales; c) améliorer les statistiques nationales; d) promouvoir la coordination des travaux de statistique de toutes les institutions internationales actives dans la région; e) promouvoir la normalisation des concepts et méthodes statistiques.
- 18.35 Les activités consisteront à : a) faciliter l'échange de données d'expérience entre pays concernant les problèmes que posent les méthodes et les techniques utilisées pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques et des normes et critères appropriés; b) recueillir auprès des États membres de la CEE, et présenter de manière cohérente, les données statistiques dont la CEE a besoin pour réaliser ses études analytiques et établir ses publications statistiques dans les domaines arrêtés par la Commission et la Conférence des statisticiens européens, et les partager avec les organismes intéressés; c) continuer de fournir une assistance aux pays dont le système statistique national est en cours de

restructuration (dans le cadre du programme d'activité ordinaire, du programme des conseillers régionaux et des projets statistiques régionaux); d) organiser des réunions afin de coordonner les activités statistiques des institutions internationales dans la région et de continuer à présenter de façon intégrée les résultats de ces activités afin d'éviter les chevauchements, d'alléger la charge que représente pour chaque pays la communication d'informations et de mieux utiliser les ressources en matière de secrétariat; e) faire paraître les publications statistiques réalisées par la Division de statistique.

***Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats**

- 18.36 *Le sous-programme qui sera exécuté pour atteindre les objectifs énoncés ci-après s'adresse aux fonctionnaires des services statistiques des pays de la région ainsi qu'aux utilisateurs des statistiques nationales – responsables politiques, universitaires, organisations internationales et secteur privé. Des facteurs externes importants peuvent influencer sur les réalisations : a) le montant des fonds extrabudgétaires provenant du PNUD, du FNUAP et d'autres sources, dont on disposera pour fournir une assistance technique aux fonctionnaires des services statistiques des pays en transition; b) la possibilité d'obtenir des données de source nationale; et c) le degré de coopération avec l'OCDE, EUROSTAT et d'autres organismes internationaux de statistique, ainsi qu'avec les pays concernés.
- 18.37 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont indiqués ci-après :

Objectif 1 : Répondre plus efficacement aux besoins des offices nationaux de statistique de la région de la CEE en tenant compte de leurs priorités, ainsi que de la situation et des besoins des pays en transition

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Acquisition par les pays en transition d'une meilleure maîtrise des méthodes et normes statistiques utilisées dans les économies de marché.	<p>i) Nombre de fonctionnaires de pays en transition ayant reçu une assistance technique (stage de formation, voyage d'étude);</p> <p>ii) Nombre d'offices nationaux de statistique considérant que l'assistance technique reçue leur a permis de mieux maîtriser les méthodes et normes statistiques.</p>
b) Intensification des échanges de données d'expérience et progrès méthodologiques dans les domaines considérés comme prioritaires par les offices nationaux de statistique.	<p>i) Nombre d'offices nationaux de statistique et de participants ayant démontré un intérêt pour les travaux en y participant à leurs frais;</p> <p>ii) Nombre d'études dues à l'initiative des offices nationaux de statistique.</p>

Objectif 2 : Promouvoir la coordination des travaux de statistiques de toutes les institutions internationales actives dans la région

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Meilleure coordination entre les organisations internationales pour ce qui est de la collecte et de l'échange de données statistiques sur les pays de la région.	Degré de satisfaction résultant pour les États Membres de la diminution du nombre de rapports à fournir aux organisations internationales (CEE, OCDE et EUROSTAT, principalement) et de demandes similaires émanant de ces organisations, tel qu'il ressort de la session plénière annuelle de la Conférence et des réunions des organes intergouvernementaux compétents.
b) Meilleure coordination entre les organisations internationales pour ce qui est de l'élaboration et de l'application de méthodes et de techniques (avec une réduction concomitante des réunions se tenant simultanément et une augmentation du nombre de réunions et de projets communs).	<p>i) Nombre de réunions parrainées conjointement par la CEE et d'autres organisations intergouvernementales ou institutions spécialisées;</p> <p>ii) Nombre de réunions organisées parallèlement par deux organisations internationales ou plus;</p> <p>iii) Nombre d'activités (recherche, collecte de données, publications, etc.) menées conjointement par la CEE et d'autres organisations internationales pour élaborer et mettre en application des méthodes et techniques applicables dans la région.</p>

Objectif 3 : Faire en sorte que les États membres de la CEE et les organisations internationales disposent plus facilement des grands agrégats économiques et autres statistiques relatives à la région de la CEE

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Publication en temps voulu de données détaillées sur la situation socioéconomique des pays de la CEE.	<p>i) Publication de l'<i>Annuaire statistique de la CEE</i> en [mois] au plus tard;</p> <p>ii) Taux de satisfaction des lecteurs répondant aux enquêtes sur la qualité et l'utilité de l'<i>Annuaire</i>.</p>
b) Accès plus facile aux données pour les autres organisations.	Appréciation portée par les organisations utilisatrices sur la qualité et l'actualité des données (communiquée par le truchement du Bureau de la Conférence des statisticiens européens).

Produits

18.38 Les produits et services suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- i) Conférence des statisticiens européens. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions de la Conférence (10) et du Bureau de la Conférence (20); ainsi que pour les réunions intergouvernementales spéciales consacrées au Programme européen de comparaison (10), aux prix à la consommation (10), aux statistiques de l'agriculture (18), aux systèmes de comptabilité nationale (10), aux registres du commerce (8), aux statistiques de l'énergie (5), aux statistiques culturelles (6), aux statistiques des migrations (6), aux statistiques ventilées par sexe (6), aux statistiques du travail (4), aux statistiques sur le revenu des ménages (6), aux registres et archives administratives utilisés pour les statistiques sociales et démographiques (6), aux statistiques sur la santé (8), aux recensements de la population et des logements (4), aux techniques de l'environnement (10), à la gestion des techniques informatiques appliquées aux statistiques (6), au séminaire sur les Systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2000) (6), à la transmission d'informations aux médias (5), aux métadonnées statistiques (6), à l'édition des données statistiques (6), à la

- confidentialité des données et au contrôle de leur diffusion (6) et aux systèmes d'information géographique (6);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Vingt rapports destinés au Bureau de la Conférence et 8 rapports devant être examinés aux sessions plénières de la Conférence, 20 rapports ou documents de synthèse devant être examinés lors des réunions intergouvernementales spéciales sur les prix à la consommation (2), les statistiques de l'agriculture (2), le système de comptabilité nationale (4), le Programme européen de comparaison, les registres de commerce, les statistiques des migrations, les revenus des ménages, les registres et archives administratives utilisés pour les statistiques sociales et démographiques, la gestion des techniques informatiques appliquées aux statistiques; le séminaire sur les Systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2000), la transmission d'informations aux médias, les métadonnées statistiques, l'édition des données, la confidentialité des données et le contrôle de leur diffusion et les systèmes d'information géographique;
- b) *Autres services fonctionnels*
- i) Publications périodiques. *Trends in Europe and North America: Statistical Yearbook of the ECE* (publication annuelle); *World Robotics* (publication annuelle); *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe* (publication trimestrielle);
- ii) Publications non périodiques. *Women and Men in Europe and North America; International Comparison in Europe* (vol. IV, Statistical Standards and Studies series);
- iii) Supports techniques. Mise à jour et maintenance de la base de données macroéconomiques, du site Internet de la Conférence des statisticiens européens et de la compilation statistique utilisée par la Division de l'analyse économique pour effectuer des travaux de recherche;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*
- i) Participation aux réunions organisées par et en coopération avec EUROSTAT, l'OCDE et le Conseil de l'Europe, notamment à celles consacrées à la coopération entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine des statistiques, à l'examen conjoint des programmes (EUROSTAT, OCDE et Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies), aux registres du commerce, aux statistiques industrielles, aux migrations internationales, à l'échange électronique de données et aux réunions organisées par l'Institut international de statistique;
- ii) Participation aux activités des fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies, notamment participation technique aux réunions organisées par la Division de statistique, le FMI, la FAO, etc., dans les domaines intéressant la Conférence des statisticiens européens, telles que les réunions consacrées à la comptabilité nationale, aux statistiques de l'agriculture, aux classifications et aux statistiques sociales et démographiques; et participation technique aux travaux de la Commission de statistique et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements, notamment consultations ponctuelles avec des experts des offices nationaux de statistique sur la compilation des données statistiques nécessaires aux activités d'analyse et de publication de la CEE;
- ii) Formation de groupe dans le cadre de projets statistiques régionaux, y compris l'élaboration de la documentation et la participation à des réunions régionales, des ateliers de formation et des séminaires sur les statistiques.

Tableau 18.7

Ressources nécessairesSous-programme : Statistiques*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	6 916,5	7 078,7	35	36
Autres dépenses	827,5	574,5	–	–
Total 1)	7 744,0	7 653,2	35	36
2) Fonds extrabudgétaires	1 774,7	494,3	–	–
Total 1) et 2)	9 518,7	8 147,5	35	36

- 18.39 **Le montant prévu (7 653 200 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (7 078 700 dollars), compte tenu du transfert interne d'un poste P-2 provenant du sous-programme 4 (Analyse économique); b) les services de consultants (44 100 dollars); c) les frais de voyage (83 200 dollars); d) les fournitures et accessoires (4 400 dollars); e) le coût des services informatiques fournis à la CEE (442 800 dollars).

Sous-programme 4

Analyse économique

***Ressources nécessaires : 5 182 000 dollars**

- 18.40 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse économique.
- 18.41 **Pour l'exercice biennal 2000-2001, l'objet du sous-programme est le suivant : a) fournir une analyse approfondie et détaillée de l'évolution de la situation et des problèmes économiques actuels dans la région de la CEE, notamment dans les pays en transition, ainsi que des relations économiques et financières de ces pays avec les autres pays de la région et le reste du monde. On s'attachera en particulier aux pays de l'Europe du Sud-Est et à la Communauté d'États indépendants (CEI) et, chaque fois qu'il y aura lieu, à la dimension sexospécifique des questions économiques, des changements structurels et des problèmes institutionnels; b) promouvoir, sur la base de l'analyse de la Division, des débats d'orientation sur les problèmes et les politiques économiques des pays de la CEE; et c) examiner et appuyer la mise en oeuvre des programmes adoptés lors des récentes conférences régionales et mondiales en matière de population, en particulier la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 18.42 **Les activités correspondant aux objectifs énoncés ci-dessus comprendront :
- L'*Étude sur la situation économique de l'Europe*, qui, conformément au Plan d'action, paraîtra sous forme d'un volume annuel en trois numéros. Le premier numéro de chaque volume portera principalement sur l'évolution de la situation dans la région au cours des années écoulées et sur les perspectives d'avenir, une place particulière étant accordée aux pays en transition et à leurs relations avec le reste du monde; ce premier numéro traitera aussi de certains aspects structurels et institutionnels du processus de transition. Le deuxième numéro sera consacré à un certain nombre de questions concernant d'autres domaines d'activité de la CEE. Quant au troisième, il sera centré sur le commerce et les relations financières extérieures avec les pays en transition;
 - Des débats d'orientation. Un séminaire d'une journée sera organisé juste avant la session annuelle de la Commission, et seront invités à y participer des économistes de tous horizons (administration

publique, milieux universitaires, secteur privé, autres organisations internationales et organisations non gouvernementales). Les conclusions du séminaire apporteront une contribution supplémentaire au débat économique reposant sur le premier numéro de l'*Étude*, qui aura lieu le premier jour de la session annuelle;

- c) Dans le domaine de la population, la contribution du secrétariat à la poursuite de l'application des recommandations de la Conférence européenne sur la population de 1993 ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, dans la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition. On s'attachera tout particulièrement aux principales questions de population et aux nouvelles orientations définies dans les conclusions de la Réunion régionale en matière de population de 1998 ainsi que dans le document sur les domaines de recherche publié à l'issue de cette réunion et présenté à la Conférence des statisticiens européens ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la population et le développement. Les activités ultérieures dans le domaine de la population et du développement seront entreprises sur la base d'un nouveau programme de coopération avec le FNUAP actuellement à l'examen.

*Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats

- 18.43 *Le sous-programme qui sera exécuté pour atteindre les objectifs et parvenir aux réalisations énoncées ci-après vise à aider les responsables politiques nationaux ainsi que les membres des milieux universitaires, du secteur privé et des organisations non gouvernementales s'occupant des questions économiques, en particulier dans les pays en transition. Parmi les facteurs externes importants qui peuvent influencer sur les réalisations, il faut mentionner : a) la disponibilité des données émanant de sources nationales ou internationales; b) le montant des fonds extrabudgétaires provenant du FNUAP dont on disposera pour financer les analyses démographiques et la mise au point d'un nouveau programme de coordination avec le FNUAP.
- 18.44 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont décrits ci-après :

Objectif 1 : Renforcer la capacité qu'ont les pays de la région de la CEE – les pays en transition en particulier – d'adopter les politiques et les décisions appelées par la situation économique et l'état de leurs relations économiques et financières avec les autres pays de la région et le reste du monde

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Amélioration de la connaissance qu'ont les gouvernements des pays membres, les universitaires, les autres organisations internationales, les autres organismes des Nations Unies, les entreprises du secteur privé et les ONG de la situation et des problèmes économiques des pays de la région de la CEE.	i) Nombre d'utilisateurs considérant que les produits et services fournis par la CEE les ont aidés à mieux comprendre la situation et les problèmes économiques; ii) Demande de produits et de services de la CEE (ventes, demandes de documents, couverture médiatique, enquêtes auprès des lecteurs, invitations à fournir une contribution à des séminaires, des conférences, etc., adressées à des administrateurs, etc.);
b) Ouverture de nouvelles possibilités de débats sur les questions économiques et politiques entre des représentants des gouvernements des pays membres, des milieux universitaires, d'autres organisations internationales et organismes des Nations Unies, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.	i) Nombre et origine (géographique et sectorielle) des participants aux séminaires et autres manifestations organisées par la CEE; ii) Nombre de participants considérant que les manifestations organisées par la CEE ont utilement contribué aux débats sur la situation économique et les politiques à mettre en oeuvre.

Objectif 2 : Appuyer l'application des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la récente réunion régionale sur la population

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
Acquisition par les pays de la région, notamment ceux dont l'économie est en transition, d'une meilleure maîtrise de la formulation et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes nationaux en matière de population.	Nombre de pays considérant que les études démographiques, les programmes de formation et les missions consultatives ont élargi leur connaissance des questions démographiques et leur capacité de formuler et mettre en oeuvre les politiques nécessaires dans ce domaine.

Produits

18.45 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Conseil économique et social. Documentation à l'intention des organes délibérants. *Étude sur la situation économique de l'Europe* et résumé correspondant (2);
 - ii) Commission
 - a. Services fonctionnels. Session plénière de la Commission (4 séances) et Séminaire sur l'évolution de la situation économique dans la région de la CEE;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. *Étude sur la situation économique de l'Europe*;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série. *Étude sur la situation économique de l'Europe* (volume annuel de trois numéros) et série d'*Études économiques* consacrées au processus de transition (deux études par an);
 - ii) Publications isolées. Analyses portant sur certains aspects des réformes économiques dans un pays en transition ou dans un groupe de pays (4); rapport sur le partenariat et la fécondité en Europe : une révolution; et rapport sur le vieillissement de la population et les personnes âgées en Europe et en Amérique du Nord à la fin du siècle;
 - iii) Communiqués de presse : annonces des principales publications ainsi que des manifestations spéciales, telles que séminaires, et rapports sur les travaux du séminaire (10);
 - iv) Support technique à l'intention des usagers extérieurs. Sites Web permettant de consulter les chapitres et tableaux récapitulatifs des publications et sites fournissant des informations sur les activités relatives à la population, notamment les résultats de l'analyse démographique;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Contribution à l'élaboration de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* par le Département des affaires économiques et sociales, notamment en organisant des réunions de coordination et en contribuant à l'établissement du *Rapport conjoint sur l'économie mondiale* CNUCED/Département des affaires économiques et sociales et au rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement; coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, tels que le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, dont les travaux de recherche et d'analyse économiques portent sur des questions similaires; appui fonctionnel aux ateliers sur les questions économiques dans les pays en transition; et participation aux sessions annuelles de la Commission de la population et du développement et autres réunions spéciales du FNUAP;
 - ii) Contribution à des activités d'organismes intergouvernementaux à l'extérieur du système des Nations Unies, en particulier participation active à des réunions organisées par des

organismes intergouvernementaux, tels que l'Union européenne, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'OCDE, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque des règlements internationaux;

- iii) Participation et collaboration aux conférences, ateliers, colloques et séminaires organisés par des organisations non gouvernementales, telles que l'Association d'instituts européens de conjoncture économique, l'Association économique européenne et autres organisations pertinentes ainsi que par les instituts de recherche et les universités s'occupant de recherche et d'analyse économiques;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaire)*. Services consultatifs sur la demande des gouvernements, y compris consultations spéciales avec des experts d'organismes gouvernementaux, en particulier d'instituts démographiques nationaux et de bureaux nationaux de statistiques, sur la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans les documents finaux des conférences récentes sur la population et participation aux études sur la population et le développement; et réunions, ateliers de formation et séminaires devant être organisés dans le cadre du nouveau programme de coopération avec le FNUAP en vue de renforcer les capacités et de mettre en commun les acquis d'expérience pour appuyer les politiques et programmes de population.

Tableau 18.8

Ressources nécessairesSous-programme : Analyse économique*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	5 074,5	4 912,3	24	23
Autres dépenses	366,7	269,7	–	–
Total 1)	5 441,2	5 182,0	24	23
2) Fonds extrabudgétaires	1 003,4	15,8	–	–
Total 1) et 2)	6 444,6	5 197,8	24	23

- 18.46 *Le montant prévu (5 182 000 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (4 912 300 dollars), qui tiennent compte du transfert d'un poste P-2 au sous-programme 3 (Statistiques); b) les services de consultants (66 500 dollars); c) les frais de voyage (36 600 dollars); d) les travaux contractuels d'impression des publications (34 000 dollars); e) les achats de fournitures et d'accessoires (40 600 dollars); f) le coût des services informatiques fournis à la CEE (92 000 dollars).

Sous-programme 5

Énergie durable

***Ressources nécessaires : 2 083 500 dollars**

- 18.47 Le programme de travail sera exécuté par la Division de l'énergie durable.
- 18.48 L'objectif global de ce sous-programme consiste à promouvoir la mise au point de systèmes énergétiques plus durables dans les pays de la région, et en particulier dans les pays en transition. À cette fin, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme : a) contribuera à l'harmonisation de la législation et des politiques et à la formulation et la mise en oeuvre de normes, notamment pour l'étiquetage et la classification; b) s'attachera aux questions relatives à la restructuration, à l'ouverture et à la libéralisation

des marchés énergétiques; c) s'efforcera d'améliorer les systèmes de conservation de l'énergie ainsi que le rendement énergétique, en particulier dans les pays en transition; d) favorisera les interconnexions des réseaux de transport d'énergie, en particulier d'électricité et de gaz; e) améliorera la protection de l'environnement, en particulier eu égard à l'utilisation du charbon et de l'électricité thermique; f) fournira une assistance technique accrue aux pays en transition.

- 18.49 Les activités à entreprendre seront notamment les suivantes : échanges de vues, d'informations et de données d'expérience; établissement d'analyses; comparaison et harmonisation des politiques; et mise au point de critères et de normes visant à promouvoir la mise en oeuvre de programmes et politiques énergétiques viables dans la région de la CEE et à aider les pays en transition à introduire des politiques énergétiques et des structures axées sur le marché en vue de favoriser l'intégration des économies de ces pays dans le domaine énergétique à celles d'autres pays de la région de la CEE. En outre, des conclusions, propositions et recommandations seront formulées au niveau régional en vue de leur examen par la Commission du développement durable en 2001.

***Objectifs fixés pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats**

- 18.50 *Le sous-programme prévu pour atteindre l'objectif fixé et parvenir aux réalisations escomptées s'adresse aux responsables politiques nationaux, aux spécialistes de l'énergie et de l'environnement et aux milieux d'affaires. Entre autres facteurs externes importants pouvant influencer sur les réalisations, on mentionnera : a) les événements survenus à l'échelon national ou international qui peuvent avoir un impact sur la volonté et la capacité des pays d'appliquer les recommandations de la CEE; b) la capacité qu'ont les pays en transition d'infléchir l'organisation et le comportement de leurs institutions dans le sens d'une économie de marché.
- 18.51 *L'objectif fixé pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants se présentent comme suit :

Objectif : Promouvoir la mise au point de systèmes énergétiques plus durables dans les pays de la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition

Réalisations escomptées

Indicateurs de résultats

- | | |
|--|--|
| <p>a) Meilleure information des pays de la CEE, en particulier des pays en transition, dans les domaines suivants : réglementations et politiques énergétiques; progrès accomplis et problèmes rencontrés par les pays en cours de transition vers une économie de marché; normes de rendement énergétique et règles d'étiquetage dans un échantillon de pays en transition; et pratiques et techniques de production et d'utilisation de l'énergie qui ne portent pas atteinte à l'environnement.</p> | <p>i) Nombre de pays considérant que les contributions faites par la CEE sous forme d'études, de séminaires, de réunions, de projets d'assistance technique et d'actions de formation leur ont été très utiles pour mieux maîtriser les domaines concernés ou leur ont permis de mettre au point des politiques adaptées;</p> <p>ii) Nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales visant à accroître le rangement énergétique lancées à la suite d'activités d'assistance technique;</p> <p>iii) Nombre de représentants des milieux d'affaires ayant participé aux activités.</p> |
| <p>b) Harmonisation plus étroite des législations et politiques en vigueur, y compris des normes.</p> | <p>Nombre de pays ayant adopté des textes législatifs et des politiques tenant compte des règles du marché ou des normes en usage dans d'autres pays de la région de la CEE.</p> |
| <p>c) Accord entre les pays de la CEE sur les politiques régionales à mettre en oeuvre pour promouvoir des pratiques plus viables de production et d'utilisation de l'énergie.</p> | <p>Nombre de conclusions, de propositions et de recommandations visant à promouvoir une gestion viable de l'énergie qui auront été approuvées à l'échelon régional, et présentées à la Commission du développement durable en 2001.</p> |
| <p>d) Application plus large de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux.</p> | <p>i) Nombre de pays ayant fait de la classification leur cadre de référence national;</p> <p>ii) Nombre de gisements minéraux auxquels la classification s'applique;</p> |

- iii) Acceptation de la classification par les associations professionnelles des secteurs minier, énergétique et bancaire.

Produits

18.52 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Comité de l'énergie durable
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité (6); réunions du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique (8); et réunions d'experts sur l'interconnexion des réseaux électriques (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : restructuration du secteur énergétique dans le contexte du développement durable; ouverture et libéralisation des marchés énergétiques; fixation des prix de l'énergie; interaction entre les marchés énergétiques et les marchés financiers; profil énergétique au sein de la Communauté d'États indépendants, application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux; analyse et recommandations à l'intention de la Commission du développement durable en 2001; sécurité des approvisionnements énergétiques; énergie et environnement à la lumière du Protocole de Kyoto; législations et politiques dans le secteur énergétique; et énergie en Asie centrale et dans la mer Caspienne;
 - ii) Comité directeur du projet «Rendement énergétique 2000»
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité directeur (6); réunions du Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière (8); et réunions du Groupe spécial d'experts des normes de rendement énergétique et de l'étiquetage (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : état du projet «Rendement énergétique 2000» et zones de démonstration du rendement énergétique (2); financement et planification du rendement énergétique (2); et normes de rendement énergétique et systèmes d'étiquetage (2);
 - iii) Groupe de travail du gaz
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Groupe de travail (6); réunions d'experts des ressources en gaz naturel (8) et réunions d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : réformes économiques et restructuration en Europe centrale et orientale ainsi que leurs conséquences et leur importance pour le marché et l'industrie du gaz; faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et l'interconnexion et le développement des réseaux dans le secteur; évaluation des ressources en gaz naturel, y compris les méthodes géologiques et géophysiques de prospection (2); mise en place, gestion et entretien des systèmes de transport du gaz (2);

- iv) Comité consultatif du Centre du gaz
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité consultatif (4), du Groupe spécial d'experts des bases de données (8); et du Groupe spécial d'experts de la tarification du gaz (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur l'état du projet du Centre du gaz (2) et environ quatre rapports sur les travaux d'ateliers et de conférences de haut niveau;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Ateliers sur la réforme et la restructuration de l'industrie énergétique dans les pays en transition (2) et sur la mise en valeur durable de l'énergie (2); et trois séminaires, dont un sur la structure de la consommation de l'acier par secteurs économiques et deux sur des thèmes relatifs à l'acier et à l'industrie chimique;
 - ii) Publications isolées. Étude sur le stockage souterrain du gaz en Europe; étude sur le développement de l'interconnexion des réseaux de gaz en Europe; réforme et restructuration de l'industrie du gaz dans les pays en transition; guide des législations relatives au rendement énergétique en Europe centrale et orientale; manuel sur les obstacles au financement des projets relatifs au rendement énergétique à l'intention des directeurs de banques commerciales; manuel de formation sur la tarification du gaz; politiques des prix du gaz; commercialisation du gaz; restructuration de l'industrie du charbon dans les pays en transition; définitions pour la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux;
 - iii) Communiqués de presse sur les études/séminaires consacrés à l'énergie (10);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Coopération et harmonisation des activités avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris la Commission européenne, l'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et le secrétariat de la Charte de l'énergie, en organisant des activités conjointes et en prenant part à leurs ateliers, séminaires et sessions annuelles;
 - ii) Appui technique à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est dans le contexte des projets ci-après : rendement énergétique en Europe du Sud-Est; interconnexion des réseaux de gaz naturel : diversification de l'approvisionnement en gaz et amélioration de la sécurité des approvisionnements en Europe du Sud-Est; et développement de l'interconnexion des systèmes d'alimentation en électricité des pays participant à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est en vue d'une meilleure intégration aux systèmes européens; et fourniture d'un appui technique au titre du projet du Groupe de travail sur l'énergie et l'eau du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale;
 - iii) Pour s'acquitter de son mandat dans le domaine de l'énergie et pour favoriser la mise en commun des données d'expérience, éviter les doubles emplois, améliorer les services fournis aux États membres et assurer une plus grande complémentarité des programmes de travail, la CEE participe aux travaux d'autres instances énergétiques mondiales, régionales et sous-régionales, par exemple aux sessions annuelles, aux conférences et aux ateliers du Conseil mondial de l'énergie, de l'Institut mondial du charbon, de l'Union internationale de l'industrie du gaz, de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique et du Groupe européen des industries d'approvisionnement en électricité;
 - iv) Coopération avec les banques de développement, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds mondial pour la protection de l'environnement;

- v) Liaison et coopération avec des entités et organisations du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, l'AIEA, l'OIT, l'OMS et le secrétariat de la Commission du développement durable ainsi que d'autres commissions régionales, en organisant des études et des activités conjointes ainsi qu'en participant à leurs manifestations;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Services consultatifs sur la demande des gouvernements
 - a. Projet «Rendement énergétique 2000». Dix missions sur la mise en place de mécanismes de financement des projets relatifs au rendement énergétique; sur l'établissement de zones de démonstration du rendement énergétique; et sur la mise au point de normes de rendement énergétique et de systèmes d'étiquetage;
 - b. Centre du gaz. Quatre missions chargées d'aider l'industrie du gaz des pays en transition à établir des cadres juridiques et réglementaires adaptés à l'économie de marché; élaboration de politiques et d'instruments de fixation des prix concernant le gaz; formulation de politiques rationnelles en matière de promotion des investissements; et harmonisation internationale des cadres juridiques et réglementaires;
 - ii) Formation de groupe. Projet «Rendement énergétique 2000» : 12 séminaires et ateliers, y compris les réunions d'information lors de séminaires organisées à l'occasion de foires commerciales internationales et les ateliers sur la planification et l'ingénierie financière des projets relatifs au rendement énergétique, sur les normes de rendement énergétique et les systèmes d'étiquetage, et sur l'établissement de zones de démonstration du rendement énergétique; colloques sur les politiques en matière de rendement énergétique dans le contexte de la mise en valeur durable de l'énergie dans la région de la CEE; assistance à la formation du personnel pour la formulation de projets d'investissement dans les pays en transition en Europe centrale et en Europe orientale, qui seront présentés à des organismes de financement et à des institutions financières internationales; et quatre séminaires et ateliers sur les réformes énergétiques consacrées aux questions relatives à la transition des États membres d'Europe centrale et orientale;
 - iii) Projets opérationnels
 - a. Projet «Rendement énergétique 2000». Établissement de zones de démonstration du rendement énergétique dans certaines villes d'États membres de l'Europe centrale et de l'Europe orientale pour faciliter les échanges commerciaux et la coopération entre les pays à économie de marché et les anciens pays à économie planifiée dans les domaines des technologies et des pratiques de gestion rationnelle du point de vue de l'énergie et de l'environnement;
 - b. Centre du gaz. Facilitation de l'interconnexion des réseaux de gaz naturel et harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour l'industrie du gaz, notamment dans les pays en transition, en vue de favoriser la diversification des approvisionnements en gaz naturel et de renforcer la coopération et l'intégration de cette industrie dans la région.

Tableau 18.9

****Ressources nécessaires***Sous-programme : Énergie durable*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	1 962,0	2 002,5	9	9
Autres dépenses	59,3	81,0	–	–
Total 1)	2 021,3	2 083,5	9	9
2) Fonds extrabudgétaires	1 297,2	1 262,3	2	2
Total 1) et 2)	3 318,5	3 345,8	11	11

- 18.53 ****Le montant prévu (2 083 500 dollars) servirait à financer :** a) les dépenses de personnel (2 002 500 dollars), qui tiennent compte de la proposition de reclassement à P-4 d'un poste P-3; b) les services de consultants (23 200 dollars); c) les frais de voyage (37 600 dollars); d) le coût des services informatiques fournis à la CEE (20 200 dollars).

Sous-programme 6**Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises*****Ressources nécessaires : 5 918 900 dollars**

- 18.54 Les fonds précédemment affectés à l'ancien sous-programme 4 (Facilitation du commerce) ont été réaffectés en totalité à l'actuel sous-programme 6.
- 18.55 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, selon les directives du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Elles se répartissent en trois domaines d'action prioritaires :
- a) La facilitation du commerce, les objectifs poursuivis étant les suivants : i) élaborer et promouvoir des mécanismes simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial; ii) superviser la mise au point et la gestion de la norme internationale EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport); et iii) élaborer, gérer et promouvoir des normes et des recommandations internationalement reconnues et harmonisées sur la qualité commerciale des denrées périssables;
 - b) La promotion du commerce et des investissements, les objectifs poursuivis étant les suivants : i) aider les gouvernements des États membres, en particulier ceux des pays en transition, à harmoniser leurs mécanismes et institutions juridiques, réglementaires et d'application en s'alignant sur les meilleures pratiques observées à l'échelon international dans les domaines liés aux transactions commerciales, à l'investissement étranger direct et à l'harmonisation technique; ii) offrir un cadre pour l'élaboration des accords intergouvernementaux, des guides et des normes sur des questions telles que l'harmonisation technique et les réformes juridiques; et iii) aider les pays en transition à répertorier les problèmes et les handicaps susceptibles d'entraver la mise en application des principes de l'économie de marché, l'investissement étranger direct et le développement de l'entreprise privée;

- c) Le développement de l'industrie et de l'entreprise, l'objectif étant d'encourager le développement de l'entreprise dans différents secteurs, la privatisation et la restructuration industrielle, en particulier dans les pays en transition.
- 18.56 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'accent sera mis sur les activités suivantes : a) dans le domaine de la facilitation du commerce, la mise en application des normes convenues à l'échelle internationale et des recommandations intergouvernementales élaborées par le Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT), dont EDIFACT, ainsi que l'instauration de mesures de soutien au commerce électronique et aux normes de qualité agricole; b) dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements, la mise au point d'instruments juridiques, la promotion et le transfert des normes et des meilleures pratiques en vue de renforcer le cadre juridique et de consolider les capacités locales, dans le but de soutenir le commerce et les investissements, et l'élargissement de la portée de l'harmonisation technique et de l'évaluation de la conformité; et c) dans le domaine du développement de l'industrie et de l'entreprise, la réalisation de projets, d'études et de séminaires de portée intersectorielle, faisant appel dans certains cas à l'industrie chimique et à la sidérurgie. La poursuite des activités relatives sur ces deux industries dépendra du renouvellement des mandats du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique et du Groupe spécial d'experts de l'acier.
- 18.57 Dans tous ces domaines, on assurera, autant que possible, la promotion des activités relatives à la parité entre les sexes.

***Objectifs fixés pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats**

- 18.58 *Le sous-programme qui sera exécuté pour atteindre les objectifs énoncés ci-après aura pour bénéficiaires les responsables politiques et les fonctionnaires nationaux, les entreprises commerciales et industrielles du secteur privé, les milieux universitaires et le grand public, en particulier dans les pays en transition. Entre autres facteurs externes pouvant influencer sensiblement sur les réalisations, il faut mentionner : a) la détermination des pays à appliquer les normes et recommandations de la CEE; b) l'état des infrastructures dans certains pays; c) l'attitude des gouvernements qui peuvent être plus ou moins favorables au secteur privé; d) la capacité des pays en transition de modifier l'organisation et le comportement de leurs institutions dans le sens de l'économie de marché; et e) le degré de participation du secteur privé.
- 18.59 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont présentés ci-après :

Objectif 1 : Encourager la réduction des rigidités bureaucratiques et l'harmonisation et la normalisation des pratiques et règles commerciales

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Application plus large des pratiques et règles commerciales normalisées dans la région de la CEE.	Nombre de recommandations de la CEE acceptées et mises en application à l'échelon national, selon les informations émanant des gouvernements.
b) Plus grande facilité d'accès aux informations relatives à la facilitation du commerce international et aux pratiques jugées optimales dans ce domaine.	i) Nombre de documents sur les pratiques optimales disponibles sur le site Web du CEFACT; ii) Nombre d'accès au site Web du CEFACT.
c) Production en plus grand nombre et plus rapidement de recommandations sur la facilitation du commerce et de normes ONU/EDIFACT.	i) Nombre de recommandations nouvelles ou révisées qui auront été publiées; ii) Taux d'exécution des plans de travail établis par le CEFACT, son groupe directeur et ses groupes de travail.

- | | |
|---|--|
| d) Réduction du coût des services et de l'appui fournis aux groupes de travail du CEFACT, grâce à une information plus rapide et à un recours plus intensif au moyen de communications électroniques. | Augmentation du nombre de documents publiés uniquement sur Internet. |
|---|--|

Objectif 2 : Aider les États membres, en particulier les pays en transition, à acquérir une meilleure connaissance des directives et des pratiques optimales – ainsi que des problèmes posés par leur application – dans le domaine des investissements étrangers directs, de la promotion des investissements, de l'harmonisation des techniques et de la normalisation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Adoption, dans les guides, normes et autres documents d'information sur les pratiques optimales, d'un point de vue davantage axé sur les besoins spécifiques des pays en transition.	Pourcentage d'utilisateurs des guides, normes et autres documents d'information considérant que ces instruments tiennent compte des besoins spécifiques des pays en transition.
b) Acquisition par les pays en transition d'une plus grande facilité à identifier les facteurs faisant obstacle à l'application des pratiques optimales.	Nombre de voyages d'étude à l'étranger considérés par des représentants des pouvoirs publics comme ayant sensiblement contribué à définir les problèmes et trouver des solutions.
c) Meilleure diffusion, dans les pays en transition en particulier, d'informations sur les pratiques jugées optimales dans les secteurs considérés.	i) Pourcentage de guides et autres documents d'information publiés par le secrétariat disponibles dans d'autres langues que l'anglais; ii) Nombre de documents de l'ONU et de pages d'information disponibles sur Internet; iii) Nombre d'accès aux pages du site Web relatives à la promotion du commerce et des investissements.

Objectif 3 : Dans le domaine du commerce, encourager les gouvernements et les entreprises du secteur privé, notamment dans les pays en transition, à mieux se concerter pour faciliter la mise au point de directives et l'utilisation des pratiques optimales dans les secteurs suivants : promotion du commerce et des investissements, pratiques commerciales, commerce électronique et facilitation du commerce, restructuration industrielle et développement des entreprises, élaboration de normes et politiques de normalisation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Coopération plus étroite entre les gouvernements et le secteur privé, se traduisant notamment par une contribution du secteur privé aux travaux entrepris dans les domaines concernés.	i) Nombre de représentants du secteur privé qui auront fait partie de délégations officielles ou participé à des forums, à des séminaires ou à des voyages d'étude axés sur la recherche de solutions à des problèmes particuliers; ii) Nombre de réunions consultatives qui auront été associées à des représentants du secteur public et du secteur privé organisées à l'échelon national et des autres activités auxquelles auront participé des représentants du secteur privé.

Produits

18.60 Au cours de l'exercice 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux ou à des comités d'experts*
 - i) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
 - a. Services fonctionnels. Session annuelle (10 séances); forum sur Internet et le développement de l'entreprise dans les pays en transition (2); tables rondes annuelles (4); et groupes consultatifs sur Internet et le développement de l'entreprise (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux respectifs des réunions du comité et du Groupe consultatif sur Internet et le développement de l'entreprise; programme de travail du Comité (2); rapport d'examen des politiques commerciales (2); rapports sur les activités réalisées par le CEFACT (2), le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (2), le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (2) et le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (2); deux rapports respectivement sur la révision de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international, les activités menées par le Secrétariat pour assurer la liaison avec d'autres organisations, l'organisation de séminaires et d'ateliers, les activités du Secrétariat dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, la coopération avec le monde des affaires, les faits nouveaux concernant les activités extrabudgétaires destinées à soutenir le programme de travail et, en particulier, les activités menées dans les pays en transition, les faits nouveaux concernant les services consultatifs régionaux proposés aux pays en transition, les activités touchant au commerce et à l'investissement réalisés par d'autres organes subsidiaires et les études destinées aux tables rondes du Comité (2);
 - ii) Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du CEFACT (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports des réunions annuelles du CEFACT (2), de ses groupes de travail (10), de ses équipes techniques spéciales (4) et de son groupe directeur (2), et documents d'information sur des sujets qui seront choisis par le CEFACT (3);
 - iii) Groupe de travail de la normalisation des denrées périssables et de l'amélioration de la qualité
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Groupe de travail (8), réunions des sections spécialisées du Groupe de travail sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (16), la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (16), la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation (4), la normalisation des plants de pomme de terre (10) et la normalisation de la viande (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions du Groupe de travail (2) et neuf rapports des sections spécialisées du Groupe de travail (9);
 - iv) Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie
 - a. Services fonctionnels des réunions annuelles du Groupe de travail (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des réunions du Groupe de travail; deux rapports respectivement sur les activités du Groupe consultatif de l'immobilier, du Groupe de travail sur les projets de construction-

- exploitation-transfert, du groupe des droits de propriété intellectuelle (dont l'appellation doit encore être précisée) et du Groupe de travail de la Convention sur l'arbitrage international;
- v) Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des réunions du Groupe de travail; un rapport respectivement sur le transfert des normes, la normalisation et la coordination, l'harmonisation des normes et des règlements, les faits nouveaux en matière de normalisation, les procédures d'évaluation de la conformité et les systèmes de gestion de la qualité;
 - vi) Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe spécial d'experts (10); réunions sur la banque de données comparées concernant la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la Commission économique pour l'Europe (2); et réunions d'experts sur le projet pilote destiné à démontrer la dépollution de certains sites pollués par les produits chimiques (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports du Groupe spécial d'experts; rapports sur les travaux de la réunion d'experts sur le projet pilote (2); deux rapports sur les questions soulevées par les réunions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et intéressant les travaux du Groupe d'experts; un rapport respectivement sur l'état d'avancement de la législation applicable à l'industrie chimique, le répertoire des fabricants de produits chimiques et un séminaire; et deux rapports sur le Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique;
 - vii) Groupe spécial d'experts de l'acier
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe spécial d'experts (10) et les réunions d'experts du marché de l'acier (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports du Groupe spécial d'experts; deux rapports respectivement sur les séminaires, les réunions consacrées à l'évolution du marché de l'acier, les questions soulevées par les réunions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et intéressant le travail du Groupe spécial d'experts, et sur la table ronde consacrée aux obstacles à la restructuration industrielle liés aux sureffectifs au sien de l'industrie sidérurgie;
- b) *Autres services*
- i) Facilitation du commerce. Réunions des groupes de travail désignés par le CEFAC (120);
 - ii) Promotion du commerce et des investissements. Réunions des groupes consultatifs désignés par le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (96);
 - iii) Réunions annuelles des rapporteurs et coordonnateurs du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (12);
- c) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Rapport annuel du CEFAC (2); Répertoire pour l'échange de données commerciales (publication électronique) (4); Répertoire d'éléments de données commerciales; Code des Nations Unies relatif aux ports et autres lieux (LOCODE/ONU) (publication électronique) (2); CD-ROM sur certaines activités annuelles du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise; *Rapport sur Internet et le développement de*

l'entreprise (2); L'industrie chimique (bilan annuel); Le marché de l'acier en 2000 et ses perspectives pour 2001; Le marché de l'acier en 2001 et ses perspectives pour 2002; Statistiques du commerce mondial de l'acier; Bulletin annuel des statistiques de l'acier pour l'Europe; et Fer et chutes d'acier (neuvième mise à jour);

- ii) Publications isolées. Dans le domaine de la facilitation du commerce, recommandations nouvelles ou révisées sur la facilitation du commerce (12), guide à l'intention des petites et moyennes entreprises et des pays en transition concernant la mise en œuvre du commerce électronique (2), normes révisées relatives aux fruits secs et aux fruits séchés, normes révisées relatives aux fruits et légumes frais, normes de la CEE concernant les carcasses et les découpes commerciales bovines, et norme révisée de la CEE sur les plants de pommes de terre; dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements, accord intergouvernemental sur l'harmonisation technique, guide sur les questions relatives au commerce, aux finances et aux investissements dans les pays en transition (2), guide sur les questions relatives à la réforme juridique dans les économies en transition (2), liste CEE des secteurs appelant une normalisation, rapport définitif sur le projet de renforcement des capacités en matière de financement et d'investissement dans le secteur du bois en Fédération de Russie, rapport sur la gestion durable des entreprises du bois et recommandations visant à améliorer les procédures commerciales de l'industrie du bois en Fédération de Russie; dans le domaine du développement de l'industrie et de l'entreprise, étude sur le développement de l'entreprise, portant sur des questions que déterminera le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (3), rapport sur les services commerciaux d'Internet et leur financement dans les pays en transition (2), rapport sur les systèmes d'innovation en ligne dans les pays en transition (2), répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants (2), banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE (CHEMLEX) (troisième et quatrième éditions sur CD-ROM), répertoire des techniques et entreprises de décontamination des sols et rapport de la table ronde sur l'industrie chimique (2);
- iii) Séminaires sur les questions de normalisation; questions relatives au commerce, au financement et à l'investissement dans les pays en transition (2); questions relatives à la réforme juridique dans les pays en transition (2); amélioration du financement du commerce et des investissements au sein de la CEI (6); Internet et le développement de l'entreprise (2); et le développement de l'entreprise dans les pays de la CEI (2);
- iv) Plaquettes d'information sur la facilitation du commerce et l'EDIFACT, le CEFAC et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et sur les activités ayant trait au développement de l'entreprise; fiches d'information sur les activités; et publications sur l'industrie chimique et l'industrie sidérurgique;
- v) Communiqués de presse. À publier à l'occasion des réunions et forums et de la parution de publications mettant l'accent sur des événements importants concernant la facilitation du commerce, la promotion des échanges commerciaux et des entreprises, les questions de normalisation, l'industrie chimique et l'industrie sidérurgique, et à l'occasion de séminaires et d'expositions destinés à attirer l'attention du public (32);
- vi) Matériaux techniques à l'intention des usagers extérieurs. Facilitation du commerce, EDIFACT et matériaux de formation en ligne au commerce électronique et matériaux techniques à publier à la fois sur papier et sur support électronique; et publication en cours sur Internet d'informations sur les activités réalisées dans le cadre des trois secteurs du sous-programme;
- d) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions.* Participation ou contribution à des réunions, conférences, ateliers, séminaires et colloques organisés par des organisations internationales, intergouvernementales ou professionnelles sur des questions ayant trait au

développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise : réunions de l'OMC sur la facilitation du commerce et les obstacles au commerce; Groupe de travail intersecrétariats CEE/CNUCED/CCI; projet commun avec la CNUCED dans les domaines du commerce électronique ou de la facilitation du commerce; séminaire et session de formation communs sur la facilitation du commerce et les stratégies de mise en œuvre du commerce électronique et les normes y afférentes, avec d'autres commissions régionales; consultations en vue de la mise en place d'un système efficace d'échange d'informations entre les cinq commissions régionales dans les domaines du commerce, du financement et des investissements; participation aux travaux du Groupe de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les projets de construction-exploitation-transfert et à d'autres groupes menant des activités se rattachant à celles du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie; participation aux travaux du Comité du Codex FAO/OMS sur les fruits et légumes frais (les normes de qualité agricole de la CEE ont inspiré les normes élaborées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS); participation aux réunions de la Banque mondiale sur la promotion des investissements et à celles de l'OCDE sur l'élaboration de règles relatives au commerce électronique, ainsi qu'à des réunions consacrées au programme d'application des normes internationales relatives aux fruits et légumes (les normes de qualité agricole de la CEE ont été adoptées par l'Union européenne); participation au Comité des échanges de l'OCDE et aux réunions annuelles des organismes nationaux de la CEI chargés des questions de normalisation; aux réunions du Comité de coordination du Mémorandum d'accord CEE/Organisation internationale de normalisation (ISO)/Commission électrotechnique internationale; aux réunions de la Conférence annuelle de l'ISO; et liaison et consultations avec l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Comité économique inter-États de la CEI, la Chambre de commerce internationale et les associations de l'industrie chimique et de l'industrie sidérurgique;

- e) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande de gouvernements sur la facilitation du commerce; promotion du commerce et des investissements; et développement de l'industrie et de l'entreprise;
 - ii) Formation de groupe. Deux séminaires sur les stratégies de mise en œuvre concernant le commerce électronique et les normes, à l'intention des pays en transition; trois ateliers sur le financement du commerce et les techniques d'investissement, les obstacles techniques au commerce et le développement de l'entreprise; des voyages d'étude sur les produits chimiques et l'industrie sidérurgique en Chine et au Royaume-Uni.

Tableau 18.10

Ressources nécessairesSous-programme : Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises*

	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	3 019,9	5 677,9	15	28
Autres dépenses	191,0	241,0	–	–
Total 1)	3 210,9	5 918,9	15	28
2) Fonds extrabudgétaires	1 172,0	650,4	5	1
Total 1) et 2)	4 382,9	6 569,3	20	29

- 18.61 *Le montant prévu (5 918 900 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (5 677 900 dollars), qui tiennent compte du regroupement des anciens sous-programmes 4 (Facilitation du commerce) et 7 (Développement du commerce international); b) les services de consultants (43 700 dollars); c) les frais de voyage (78 200 dollars); d) les travaux contractuels d'impression des publications (29 000 dollars); e) les achats de fournitures et d'accessoires (6 200 dollars); f) le coût des services informatiques fournis à la CEE (83 900 dollars).

Sous-programme 7 Foresterie

***Ressources nécessaires : 1 328 000 dollars**

- 18.62 Le programme de travail sera exécuté par la Division du commerce, de l'industrie et du développement des entreprises, en collaboration avec la FAO.
- 18.63 **Le sous-programme a pour objet de contribuer à la réalisation d'une gestion durable du secteur du bois et de la foresterie dans la région de la CEE dans les premières années du XXI^e siècle en maintenant l'équilibre voulu entre les fonctions productives, sociales et environnementales de la forêt. Il vise à aider les gouvernements, à leur demande, à s'acquitter des engagements découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe. Intégrées et multisectorielles, les activités engloberont le commerce et les marchés des produits forestiers ainsi que la foresterie. Le sous-programme sera exécuté dans le cadre d'un programme mené conjointement par la CEE et la FAO.
- 18.64 Les activités prévues pour l'exercice 2000-2001 seront axées sur : a) la formulation et l'application d'un programme de travail paneuropéen sur les forêts; b) l'analyse des perspectives à long terme dans les secteurs de la foresterie et du bois; c) la collecte et la diffusion régulières de statistiques et de données relatives aux marchés; d) l'enrichissement des connaissances relatives aux ressources forestières des zones tempérées et boréales, notamment grâce à la publication d'analyses fondées sur les indicateurs de gestion durable des forêts; e) le suivi de l'aide aux pays en transition dans le domaine de la foresterie; f) la promotion d'une utilisation rationnelle du bois en tant que matériau renouvelable; et g) l'organisation de réunions consacrées au commerce et aux problèmes écologiques dans le secteur de la foresterie. En outre, le Comité du bois de la CEE continuera à faire office d'instance de coopération intergouvernementale pour ce qui est d'une large gamme de questions relevant de sa compétence.

***Objectifs fixés pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats**

- 18.65 *Le sous-programme qui sera exécuté pour atteindre l'objectif décrit dans le tableau ci-après s'adresse aux responsables politiques compétents à l'échelon national ou international, aux représentants du secteur du bois et aux spécialistes du bois et de la foresterie. Parmi les facteurs externes qui peuvent influencer sensiblement sur les réalisations, il faut mentionner : a) la volonté politique des gouvernements et d'autres organisations internationales et leur aptitude à coopérer; b) la disponibilité de données et leur communication par les États membres de la CEE; c) l'intérêt manifesté par les spécialistes et leur participation aux activités.
- 18.66 *L'objectif fixé pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants se présentent comme suit :

Objectif : Créer les conditions nécessaires pour que la gestion durable des forêts soit devenue une réalité dans la région de la CEE au début du XXI^e siècle, en maintenant l'équilibre voulu entre les fonctions productives, sociales et environnementales de la forêt

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Possibilité accrue de communiquer des informations et des analyses sur les forêts et le secteur des produits forestiers aux gouvernements et aux instances chargées de définir les politiques en matière de foresterie.	i) Évaluation par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts des informations et analyses fournies; ii) Évaluation par les utilisateurs des informations et analyses publiées.
b) Accord sur un programme de travail paneuropéen, devant être élaboré en collaboration avec la CEE, la FAO et d'autres organisations internationales.	Approbation du programme de travail paneuropéen par la Conférence ministérielle de Vienne sur la protection des forêts en Europe.
c) Amélioration de la coordination des activités internationales d'information sur le secteur forestier, notamment par le biais du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières.	Évaluation indépendante (par un Groupe de travail mixte FAO/CEE) de l'efficacité des arrangements de coopération convenus entre les organisations intéressées.
d) Plus grande facilité d'accès à l'information et d'échange de données d'expérience pour les spécialistes du bois et de l'économie forestière.	i) Nombre d'experts de pays en transition ayant participé à des ateliers ou des séminaires; ii) Évaluation par les participants de la qualité des ateliers et séminaires.

Produits

18.67 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

- a) *Services fournis aux organes gouvernementaux et aux groupes d'experts*
 - i) Comité du bois de la CEE
 - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur la contribution apportée à la gestion durable des forêts; assistance aux pays en transition dans le domaine de la foresterie; suivi de l'analyse des ressources forestières en l'an 2000 des zones tempérées et boréales; étude portant sur les marchés des produits forestiers; plan relatif à une étude en cours de préparation sur les tendances et perspectives de la foresterie européenne; et un rapport sur les choix qu'implique l'utilisation rationnelle du bois;
 - ii) Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Comité mixte (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport portant, respectivement, sur les questions relatives à la mise en valeur des forêts, notamment la foresterie à usages multiples, les problèmes écologiques et économiques et les systèmes de commercialisation et d'information; les questions liées aux techniques forestières, en particulier l'ingénierie forestière, les techniques sylvicoles écologiquement et économiquement rationnelles et la coupe et le transport du bois et les questions relatives à la formation, notamment en ce qui concerne l'ergonomie appliquée, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et les aspects sociaux de la foresterie;
 - iii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Groupe de travail mixte (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Examen des systèmes statistiques internationaux concernant le secteur forestier, notamment pour ce qui est de la coopération interorganisations; des méthodes applicables à l'évaluation des futures ressources forestières; et des méthodes applicables aux études prospectives;

- iv) Commission de la foresterie européenne de la FAO
 - a. Services fonctionnels. Réunions de la Commission (session commune avec le Comité du bois de la CEE) (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Examen de l'état des forêts en Europe et rapport sur la gestion durable des forêts;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) Publications en série. *Timber Bulletin* (12 numéros); *International Forest Fire News* (4 numéros); documents sur le bois et les forêts réalisés à Genève : profils du secteur forestier des pays en transition (3), rapports à la conférence ministérielle de Vienne consacrés aux indicateurs relatifs à la gestion forestière durable; aide aux pays en transition dans le domaine de la foresterie, études sur les questions liées au commerce et à l'environnement, et promotion de l'utilisation durable du bois; *Annuaire du Comité du bois* (2 numéros); et documents de travail sur le bois et les forêts réalisés à Genève (8);
 - ii) Séminaires sur la mise en valeur forestière, les techniques forestières et la formation des ouvriers forestiers, notamment pour ce qui est des aspects liés à la sécurité et à la santé;
 - iii) Communiqués de presse relatifs aux produits fournis (4);
 - iv) Base de données sur les forêts et les produits forestiers (enrichissement et actualisation des données existantes);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Participation aux réunions de coordination et réunions de fond organisées dans le cadre du processus paneuropéen de protection des forêts en Europe, y compris la conférence ministérielle de Vienne; réunions du Comité général de coordination; liaison permanente avec le Département des forêts de la FAO aux fins de l'administration du programme intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission de la foresterie européenne de la FAO; coopération avec l'OIT et le PNUE; et participation aux réunions du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*. Ateliers sur les questions ayant trait au secteur forestier organisés à l'intention des pays en transition (2).

Tableau 18.11

****Ressources nécessaires***Sous-programme : Foresterie*

Programme	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	1 263,6	1 263,6	6	6
Autres dépenses	62,2	64,4	–	–
Total 1)	1 325,8	1 328,0	6	6
2) Fonds extrabudgétaires	22,6	56,5	–	–
Total 1) et 2)	1 348,4	1 384,5	6	6

18.68 **Le montant prévu (1 328 000 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (1 263 600 dollars); b) les services de consultants (24 600 dollars); c) les frais de voyage (18 600 dollars); d) les

travaux contractuels d'impression des publications (7 600 dollars); et e) le coût des services informatiques fournis à la CEE (13 600 dollars).

Sous-programme 8 Établissements humains

*Ressources nécessaires : 562 300 dollars

- 18.69 Ce sous-programme de travail sera exécuté par la Division de l'environnement et des établissements humains.
- 18.70 Le sous-programme a pour objet : a) de faciliter la réforme du secteur du logement en insistant sur l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics à tous les niveaux et le secteur privé; et b) de promouvoir la modernisation des systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers comme fondement d'un développement urbain économiquement, socialement et écologiquement rationnel.
- 18.71 **Les moyens suivants seront mis en oeuvre : a) fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité des établissements humains de la CEE et à la Réunion de fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers; b) élaboration d'études analytiques sur les politiques en matière de logement, amélioration de l'environnement urbain et diffusion des meilleures pratiques; c) mise au point et publication de statistiques sur le logement et la construction dans la région de la CEE; et d) organisation de séminaires et d'ateliers, et apport d'une aide aux pays de la CEE. Le Comité des établissements humains contribuera à appliquer le Programme pour l'habitat et Action 21 dans la région de la CEE. En outre, des contributions seront apportées aux travaux de la Commission du développement durable et à ceux de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacra aux établissements humains.

*Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats

- 18.72 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont décrits dans le tableau ci-après. Le sous-programme qui sera exécuté pour atteindre les objectifs s'adresse aux autorités locales, aux entreprises du secteur privé s'occupant d'urbanisme et au grand public, en particulier aux propriétaires fonciers. Des facteurs externes peuvent influencer considérablement sur les réalisations : a) conditions locales, décisions du législateur et changements institutionnels susceptibles d'influer sur la volonté et la capacité des gouvernements d'appliquer les recommandations de la CEE; b) participation plus ou moins active des organisations s'intéressant à l'urbanisme; c) capacité des pays en transition de modifier l'organisation et le comportement de leurs institutions dans le sens d'une économie de marché.

Objectif 1 : Faciliter la réforme du secteur du logement dans les pays en transition, en insistant sur l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics à tous les niveaux, le secteur privé et le public

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Réforme des institutions et des instruments juridiques et économiques régissant le secteur du logement.	Nombre de recommandations sur la réforme du secteur du logement formulées à l'intention des pays de la CEE qui auront été adoptées et appliquées par ces pays.
b) Réorientation des politiques nationales pour lesquelles répondent aux besoins des collectivités locales et tiennent compte du rôle nouveau incombant au secteur privé et au public dans le domaine de l'urbanisme.	Nombre d'initiatives locales et de partenariats entre les secteurs public et privé qui auront été mis sur pied en zone urbaine (<i>source</i> : travaux d'analyse).

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
c) Accès plus facile aux résultats des travaux de la CEE sur les établissements humains grâce à une diffusion plus efficace de l'information dans l'ensemble de la région.	i) Nombre de destinataires des publications et communiqués de presse; ii) Nombre d'internautes accédant au site Web.

Objectif 2 : Promouvoir la modernisation des systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers comme fondement d'un développement urbain économiquement, socialement et écologiquement rationnel

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
a) Amélioration des systèmes d'enregistrement des droits de propriété immobilière dans un certain nombre de pays de la CEE.	Nombre de recommandations sur les améliorations des systèmes d'enregistrement qui auront été adoptées par des pays.
b) Renforcement de la coordination et de la coopération internationales pour la fourniture d'une aide financière et technique visant à faciliter l'établissement de systèmes d'enregistrement des biens fonciers et de cadastres.	Pourcentage de réunions de la CEE auxquelles auront participé la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres donateurs et organismes de prêts.
c) Accès plus facile aux sources d'information électroniques sur les activités du programme concernant l'administration des biens fonciers.	i) Nombre d'accès au site Web; ii) Fréquence de mise à jour du site Web.

Produits

18.73 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts*
 - i) *Comité des établissements humains*
 - a. Services fonctionnels. Séances du Comité (10) et de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité; documents de travail et d'information destinés au Comité et portant sur les rapports issus de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers, et documents de travail devant être examinés au cours des réunions des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série. *Annual Bulletin of Housing and Building Statistics for Europe and North America*;
 - ii) Publications isolées. Études du secteur du logement par pays (2); et étude sur l'administration foncière;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Coopération et coordination étroites avec des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans le cadre des activités de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers et de celles relatives à la réforme des mécanismes institutionnels, législatifs et économiques en vigueur dans le secteur du logement; par l'intermédiaire du réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine, qui a été créé

afin de conseiller et d'aider le Comité à appliquer son programme de travail et à en faire connaître les résultats, collaboration avec des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les collectivités locales;

- ii) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, notamment à celles menées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Nairobi), les commissions régionales et le PNUD;
- d) *Coopération technique*. Environ six ateliers sur le logement, la planification de l'occupation des sols et l'administration foncière seront organisés à la demande du Comité et des États membres.

Tableau 18.12

Ressources nécessairesSous-programme : Établissements humains*

Programme	Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Nombre de postes	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
1) Budget ordinaire				
Postes	612,9	533,8	3	3
Autres dépenses	29,4	28,5	–	–
Total 1)	642,3	562,3	3	3
2) Fonds extrabudgétaires	165,0	168,4	–	–
Total 1) et 2)	807,3	730,7	3	3

- 18.74 **Le montant prévu (562 300 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (533 800 dollars), qui tiennent compte du transfert proposé d'un poste P-4 au sous-programme 1 (Environnement) et du transfert en sens inverse d'un poste P-2; b) les services de consultants (8 000 dollars); c) les frais de voyage (13 800 dollars); et d) le coût des services informatiques fournis à la CEE (6 700 dollars).

D. Appui au programme***Ressources nécessaires : 4 379 500 dollars**

- 18.75 Le Bureau du Secrétaire exécutif continuera de fournir des services d'appui au programme pour toutes les activités de fond menées par la Commission. Ces services concernent les domaines suivants : planification des programmes, budget et finances, gestion des ressources humaines, services généraux et techniques et services de conférence. Il supervise en outre les travaux de l'Unité de coordination des activités opérationnelles.

***Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de résultats**

- 18.76 *Les objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants sont énoncés ci-après :

Objectif 1 : Assurer une utilisation optimale des ressources financières et humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
a) Application rigoureuse du Règlement financier, des règles de gestion financières, des politiques et des procédures de l'ONU.	Nombre d'observation des auditeurs et de notes ou mémorandums du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité signalant des manquements au Règlement financier, aux règles de gestion financière ou aux procédures budgétaires.
b) Utilisation efficiente des ressources humaines dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée.	Nombre de demandes d'autorisation d'heures supplémentaires et d'engagement de personnel temporaire.
c) Diminution du pourcentage de postes vacants à la CEE.	Nombre de postes pourvus.

Objectif 2 : Prestation efficiente de services informatiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Prestation en temps voulu de services informatiques devant faciliter le travail du personnel.	i) Temps de réponse moyen aux demandes de services; ii) Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la rapidité d'intervention du personnel chargé des réparations et de la maintenance.

Objectif 3 : Fournir en temps voulu les services de séance et de documentation requis et assurer la bonne exécution du programme de publication

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Exécution intégrale du programme de réunions.	Pourcentage de salles de réunion et de services d'interprétation fournis dans les délais prévus.

Produits

18.77 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

- a) *Planification des programmes, budget et finances*
 - i) Établissement des budgets-programmes pour les exercices biennaux et des rapports sur leur exécution, en liaison avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes relevant de la CEE, en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et avec le Service de gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Gestion des activités de coopération technique et des fonds extrabudgétaires de la CEE, y compris des services consultatifs régionaux fournis au titre du chapitre 21, Programme ordinaire de coopération technique;
- b) *Gestion des ressources humaines*
 - i) Administration du personnel de la CEE, y compris le recrutement et le placement des fonctionnaires et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines du Siège;
 - ii) Recensement des besoins en formation du personnel, des activités de perfectionnement et de formation sur place en matière d'informatique et organisation de cours appropriés, en

- coopération avec le Service de la formation et des examens de l'Office des Nations Unies à Genève;
- iii) Relations entre l'administration et le personnel, dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et des représentants élus du personnel;
- c) *Services généraux et techniques*
- i) Orientation de la politique de la CEE relative aux technologies de l'information et élaboration de plans d'acquisition; planification et coordination des ressources informatiques et télématiques;
- ii) Poursuite de la mise en place et de l'amélioration du système intégré d'assistance de la CEE, notamment par les activités de gestion du réseau local et la fourniture de services aux utilisateurs du réseau;
- iii) Fourniture de services visant à appuyer les programmes de fond de la CEE et faciliter le partage des données entre les États membres, d'autres organisations internationales, les entreprises et la société civile;
- iv) Acquisition de matériel informatique et autre matériel, et de mobilier, de fournitures et d'accessoires; et, pour la CEE, traitement et suivi des communications, de la correspondance et des voyages du personnel; gestion des locaux à usage de bureau et tenue des archives et des dossiers;
- d) *Services de conférence*
- i) Établissement et gestion du programme des séances et de la documentation de la CEE, gestion des installations correspondantes et fournitures des services nécessaires, en étroite coordination avec le Service de conférence de Genève; organisation des réunions de la CEE tenues en dehors de Genève à l'invitation des gouvernements des pays membres et des réunions informelles tenues en dehors de Genève dans le cadre du programme d'ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
- ii) Préparation et organisation de la session annuelle de la Commission et de ses réunions informelles trimestrielles, complétées par la préparation de la documentation et la fourniture des services correspondants;
- iii) Établissement et gestion du programme de publications;
- e) *Unité de coordination des activités opérationnelles*
- i) Action en faveur de la coopération dans la région de la CEE dans les domaines qui ne sont pas traités par les divisions de la Commission;
- ii) Réponse à toute demande ou initiative spéciale de groupes de pays membres qui relève de la compétence de la CEE mais n'est pas traitée par les divisions de la Commission;
- iii) Appui à toutes les autres activités opérationnelles entreprises par les divisions de la CEE, notamment par les conseillers régionaux, et au besoin coordination de ces activités;
- iv) Présentation générale des activités opérationnelles de la Commission;
- v) Promotion de l'utilisation des instruments de la CEE et coordination des activités de la CEE pour ce qui est de la participation aux programmes nationaux et régionaux menés par les fonds et les programmes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des notes de stratégie de pays.

Tableau 18.13

Ressources nécessairesSous-programme : Appui au programme*

	<i>Montant des ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Nombre de postes</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
1) Budget ordinaire				
Postes	2 773,7	3 307,2	15	17
Autres dépenses	1 091,6	1 072,3	–	–
Total 1)	3 865,3	4 379,5	15	17
2) Fonds extrabudgétaires	1 333,9	1 194,2	2	2
Total 1) et 2)	5 199,2	5 573,7	17	19

- 18.78 **Le montant prévu (4 379 500 dollars) servirait à financer : a) les dépenses de personnel (3 307 200 dollars) compte tenu du transfert à l'appui au programme d'un poste D-1, d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux initialement affectés à la fonction de direction exécutive et administration (Unité de coordination des activités opérationnelles), du transfert à celle-ci d'un poste P-2 et du reclassement de P-4 à P-5 du poste de Chef du Groupe de l'administration et des services communs; et b) les autres objets de dépense (1 072 300 dollars), soit le personnel temporaire (141 500 dollars), les heures supplémentaires (43 500 dollars), les voyages associés à des consultations (44 100 dollars), les services contractuels requis pour l'adaptation de logiciels et la maintenance du réseau local (143 200 dollars), la location et l'entretien de matériel de bureautique (121 300 dollars), des services divers (y compris le fret) (9 700 dollars), les fournitures et accessoires (84 100 dollars) et les nouvelles acquisitions ou le renouvellement de matériel informatique et de bureautique (485 400 dollars).

Annexe

Répartition indicative des ressources et textes explicatifs

Tableau 18.14

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Direction exécutive et administration	2 636,3	3 375,7	(208,1)	(6,1)	3 167,6	58,1	3 225,7
Programme de travail	37 002,5	36 308,6	(265,6)	(0,7)	36 043,0	581,0	36 624,0
Appui au programme : administration et services communs	4 112,4	3 865,3	514,2	13,3	4 379,5	61,4	4 440,9
Total	43 751,2	43 549,6	40,5	–	43 590,1	700,5	44 290,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	114,6	484,8	ii) Des activités extrabudgétaires	493,6
			b) Activités de fond :	
	87,3	165,0	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	168,4
	2 927,0	4 379,5	Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	4 422,8
	350,4	406,8	Fonds d'affectation spéciale «rendement énergétique 2000»	389,9
	12,3	22,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	56,5
	5,6	42,4	Fonds d'affectation spéciale pour les applications de la télématique à l'administration, au commerce et aux transports	75,7
	647,1	849,1	Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition	700,6
	6,7	–	Fonds d'affectation spéciale pour la réunion régionale de la CEE préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	–
	228,3	442,1	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des examens des résultats obtenus en matière d'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe»	576,3
	1 198,7	1 604,0	c) Projets opérationnels :	–
	1 246,2	1 038,3	FNUAP	494,3
	2 647,8	3 278,0	PNUD	
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 450,4
Total	9 472,0	12 712,6		9 828,5
Total 1) et 2)	53 223,2	56 262,2		54 119,1

Tableau 18.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	41 972,5	40 020,9	394,1	0,9	40 415,0	624,0	41 039,0
Autres dépenses de personnel	146,7	184,5	–	–	184,5	3,4	187,9
Consultants et experts	262,7	376,2	15,0	3,9	391,2	6,9	398,1
Voyages	548,4	622,1	–	–	622,1	30,5	652,6
Services contractuels	162,3	373,7	36,7	9,8	410,4	7,4	417,8
Frais généraux de fonctionnement	93,8	158,5	(27,5)	(17,3)	131,0	2,3	133,3
Dépenses de représentation	15,6	15,6	–	–	15,6	0,2	15,8
Fournitures et accessoires	84,2	115,3	20,0	17,3	135,3	2,6	137,9
Mobilier et matériel	465,0	485,4	–	–	485,4	8,7	494,1
Subventions et contributions	–	1 197,4	(397,8)	(33,2)	799,6	14,5	814,1
Total	43 751,2	43 549,6	40,5	–	43 590,1	700,5	44 290,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 508,4	1 443,1	Postes	1 110,8
	591,2	1 805,1	Autres dépenses de personnel	787,4
	390,1	842,5	Consultants et experts	763,7
	626,8	947,2	Voyages	679,0
	399,2	507,1	Services contractuels	233,0
	87,7	213,1	Frais généraux de fonctionnement	199,3
	0,1	–	Fournitures et accessoires	33,0
	88,4	198,5	Mobilier et matériel	112,7
	4 133,8	5 900,5	Subventions et contributions	5 245,0
	646,3	855,5	Dépenses diverses	664,6
Total	9 472,0	12 712,6		9 828,5
Total 1) et 2)	53 223,2	56 262,2		54 119,1

Tableau 18.16

Postes nécessaires*Programme : Développement économique de l'Europe*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	21	22	–	–	1	2	22	24
P-4/3	64	64	–	–	6	1	70	65
P-2/1	18	18	–	–	–	–	18	18
Total	114	115	–	–	7	3	121	118
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	75	75	–	–	2	2	77	77
Total	81	81	–	–	2	2	83	83
Total général	195	196	–	–	9	5	204	201

Direction exécutive et administration

Tableau 18.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 354,1	3 043,8	(220,4)	(7,2)	2 823,4	46,8	2 870,2
Consultants et experts	61,3	84,9	–	–	84,9	1,5	86,4
Voyages	179,8	170,8	–	–	170,8	8,4	179,2
Services contractuels	25,5	60,6	12,3	20,2	72,9	1,2	74,1
Dépenses de représentation	15,6	15,6	–	–	15,6	0,2	15,8
Total	2 636,3	3 375,7	(208,1)	(6,1)	3 167,6	58,1	3 225,7

Tableau 18.18

Postes nécessaires*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	2	–	–	–	–	3	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	7	7	–	–	–	–	7	7
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	4	–	–	–	–	5	4
Total	6	5	–	–	–	–	6	5
Total général	13	12	–	–	–	–	13	12

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.79 Les ressources prévues à cette rubrique (2 823 400 dollars), en diminution de 220 400 dollars, serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.5. On propose de transférer le personnel et autres ressources de l'Unité de coordination des activités opérationnelles [1 poste D-1, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] à l'appui au programme et de transférer un poste P-2 de l'appui aux programmes pour aider le Bureau du Secrétaire exécutif à rédiger des rapports et des notes d'information, assurer le secrétariat de la Commission et des réunions ad hoc et assurer le suivi des questions ad hoc. On propose également de créer un poste P-4 pour la planification et l'exécution de toutes les activités d'information de la CEE et de ses organes subsidiaires dans le but de faire mieux connaître le travail de la CEE aux niveaux régional et mondial et de permettre à la CEE d'améliorer la diffusion de ses instruments d'intégration économique (conventions, normes, directives et analyses économiques) afin qu'ils soient mieux compris et utilisés par les pays membres. Les ressources prévues couvrent en outre le reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour tenir compte des nouvelles responsabilités liées à la gestion et à la coordination du programme de travail, y compris le suivi et l'évaluation du programme, la coordination interorganisations, le suivi des conférences mondiales et l'intégration des questions relatives aux femmes.

Consultants et experts

- 18.80 Les ressources demandées (84 900 dollars) se répartissent comme suit : 18 800 dollars pour financer les services spécialisés fournis par des consultants dans des domaines ne relevant pas des sous-programmes et sur des questions pour lesquelles le secrétariat ne peut fournir de services spécialisés et 66 100 dollars pour le séminaire annuel organisé avant la session de la Commission, qui réunira des économistes des gouvernements, des milieux universitaires et des milieux d'affaires ainsi que des participants d'autres organisations internationales. Conjugué au débat sur les questions économiques qui sera organisé au cours de la session de la Commission, ce séminaire a remplacé, dans le cadre du processus de réforme, les conseillers économiques.

Voyages

- 18.81 Le montant demandé (170 800 dollars) doit permettre au Secrétaire exécutif et à ses collaborateurs, y compris son adjoint, de se déplacer pour tenir des consultations avec les différents gouvernements, participer à des réunions intergouvernementales, maintenir des relations avec d'autres organisations internationales, multilatérales et sous-régionales, tenir des consultations avec le Siège et assurer la coordination avec les autres entités des Nations Unies.

Services contractuels

- 18.82 Le montant demandé (72 900 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 12 300 dollars, est destiné à couvrir les frais de production en sous-traitance, y compris de traduction, d'impression et de brochage, des publications spécialisées demandées par les principaux organes de la CEE ainsi que l'impression et la conception des couvertures et des brochures d'information, qu'il n'est pas toujours possible de faire traduire et reproduire au secrétariat.

Frais de représentation

- 18.83 Le montant demandé (15 600 dollars pour l'ensemble de la Commission) doit couvrir les dépenses de représentation qui seront engagées à l'occasion de grandes réunions ou de réceptions organisées à l'intention de représentants d'États membres et d'organisations internationales.

Programme de travail

Tableau 18.19

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Sous-programmes</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
1. Environnement	6 034,4	6 423,4	103,1	1,6	6 526,5	115,1	6 641,6
2. Transports	5 753,6	6 757,4	31,2	0,4	6 788,6	103,3	6 891,9
3. Statistiques	6 159,6	7 744,0	(90,8)	(1,1)	7 653,2	105,8	7 759,0
4. Analyse économique	6 102,6	5 441,2	(259,2)	(4,7)	5 182,0	89,8	5 271,8
5. Énergie durable	3 338,2	2 021,3	62,2	3,0	2 083,5	37,3	2 120,8
6. Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises	1 603,1	3 210,9	2 708,0	84,3	5 918,9	101,7	6 020,6
7. Foresterie	1 589,1	1 325,8	2,2	0,1	1 328,0	17,9	1 345,9
8. Établissements humains	676,1	642,3	(80,0)	(12,4)	562,3	10,1	572,4
Ancien sous-programme 4, Facilitation du commerce	2 060,6	2 742,3	(2 742,3)	(100,0)	–	–	–
Ancien sous-programme 8, Industrie et technologie	3 685,2	–	–	–	–	–	–
Total partiel	37 002,5	36 308,6	(265,6)	(0,7)	36 043,0	581,0	36 624,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	87,3	165,0	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	168,4
	2 927,0	4 379,5	Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	4 422,8
	350,4	406,8	Fonds d'affectation spéciale «Rendement énergétique 2000»	389,9
	12,3	22,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	56,5
	5,6	42,4	Fonds d'affectation spéciale pour les applications de la télématique à l'administration, au commerce et aux transports	75,7
	6,7	–	Fonds d'affectation spéciale pour la réunion régionale de la CEE préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires à des conférences mondiales	–
	228,3	442,1	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des examens des résultats obtenus en matière d'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe»	576,3
	1 198,7	1 604,0	c) Projets opérationnels :	
	1 246,2	1 038,3	FNUAP	–
			PNUD	494,3
	2 647,8	3 278,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 450,4
Total	8 710,3	11 378,7		8 634,3
Total 1) et 2)	45 712,8	47 687,3		45 258,3

Tableau 18.20

Postes nécessaires*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	21	21	–	–	1	2	22	23
P-4/3	58	58	–	–	6	1	64	59
P-2/1	15	15	–	–	–	–	15	15
Total	100	100	–	–	7	3	107	103
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	63	63	–	–	–	–	63	63
Total	67	67	–	–	–	–	67	67
Total général	167	167	–	–	7	3	174	170

18.84 Dans le cadre du programme de travail, les ressources prévues se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Environnement	18,1	57,9
Transports	18,8	11,4
Statistiques	21,2	5,8
Analyse économique	14,4	–
Énergie durable	5,8	14,6
Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises	16,4	7,5
Foresterie	3,7	0,9
Établissements humains	1,6	1,9
Total	100,0	100,0

Sous-programme 1 Environnement

Tableau 18.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 946,4	6 228,5	119,6	1,9	6 348,1	109,7	6 457,8
Consultants et experts	24,4	35,9	–	–	35,9	0,6	36,5
Voyages	63,6	93,1	(18,5)	(19,8)	74,6	3,6	78,2
Services contractuels	–	8,4	(8,4)	(100,0)	–	–	–
Subventions et contributions	–	57,5	10,4	18,0	67,9	1,2	69,1
Total	6 034,4	6 423,4	103,1	1,6	6 526,5	115,1	6 641,6

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			financement de la Convention sur la	
			pollution atmosphérique transfrontière	
	2 927,0	4 379,5	à longue distance	4 422,8
			Fonds d'affectation spéciale pour les études	
			de performance environnementale et pour	
	228,3	442,1	un environnement pour l'Europe	576,3
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total	3 155,3	4 821,6		4 999,1
Total 1) et 2)	9 189,7	11 245,0		11 640,7

Tableau 18.22

Postes nécessaires*Sous-programme : Environnement*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	13	14	–	–	–	–	13	14
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
Total	20	20	–	–	–	–	20	20
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	10	10	–	–	–	–	10	10
Total	10	10	–	–	–	–	10	10
Total général	30	30	–	–	–	–	30	30

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.85 Les ressources prévues (6 348 100 dollars), en augmentation de 119 600 dollars, permettront de financer les postes figurant au tableau 18.9. L'augmentation de 119 600 dollars est due au reclassement à P-4 d'un poste P-3 et au transfert d'un poste P-4 du sous-programme 8 (Établissements humains) en échange d'un poste P-2. Le reclassement proposé s'explique par les responsabilités accrues qui s'attachent au poste en question dans le cadre de la coordination de toutes les activités relatives aux effets prévues par la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (comprenant un groupe de travail permanent et sept équipes spéciales), y compris le contrôle et le suivi de l'application des protocoles relatifs aux techniques de réduction de la pollution atmosphérique et les activités connexes de collecte de fonds. Il est proposé de transférer à ce sous-programme un poste P-4 du sous-programme 8 (Établissements humains) en échange d'un poste P-2 afin de mieux tenir compte des responsabilités que le titulaire du poste P-4 doit assumer.

Consultants et experts

- 18.86 Les ressources prévues (35 900 dollars, montant inchangé) permettront de financer les services de consultant nécessaires à l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et à la promotion de l'application des conventions relatives à l'environnement et des projets concernant le programme Environnement pour l'Europe.

Voyages

- 18.87 Les ressources prévues à cette rubrique (74 600 dollars), en diminution de 18 500 dollars, permettront de financer les services à fournir aux ateliers et séminaires consacrés à la mise en oeuvre des activités relatives à l'environnement dans la région de la CEE et les consultations ainsi que la participation du secrétariat aux réunions et conférences et colloques internationaux que les gouvernements et les organisations internationales organisent sur des questions relatives au programme de travail.

Services contractuels

- 18.88 Aucun montant n'est demandé à cette rubrique du fait de l'augmentation de la capacité de reprographie des documents imprimés en interne.

Subventions et contributions

- 18.89 Les ressources prévues (67 900 dollars), en augmentation de 10 400 dollars, permettront de couvrir la contribution du sous-programme aux frais afférents au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et aux autres services informatiques spécialisés fournis à la CEE.

Sous-programme 2

Transports

Tableau 18.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 551,4	6 467,5	–	–	6 467,5	95,5	6 563,0
Consultants et experts	37,6	60,3	–	–	60,3	1,0	61,3
Voyages	62,2	64,6	–	–	64,6	3,2	67,8
Services contractuels	102,4	102,3	21,4	20,9	123,7	2,3	126,0
Subventions et contributions	–	62,7	9,8	15,6	72,5	1,3	73,8
Total	5 753,6	6 757,4	31,2	0,4	6 788,6	103,3	6 891,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	405,8	1 122,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	987,5
Total	405,8	1 122,2		987,5
Total 1) et 2)	6 159,4	7 879,6		7 879,4

Tableau 18.24

Postes nécessaires*Sous-programme : Transports*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	10	10	–	–	–	–	10	10
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
Total	18	18	–	–	–	–	18	18
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	13	13	–	–	–	–	13	13
Total	14	14	–	–	–	–	14	14
Total général	32	32	–	–	–	–	32	32

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.90 Les ressources prévues à cette rubrique (6 467 500 dollars) serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.11.

Consultants et experts

- 18.91 Le montant de 60 300 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, permettra au Secrétariat de s'assurer les services de consultants possédant les connaissances spécialisées nécessaires pour l'établissement de documents, notamment des textes techniques et juridiques, en vue de l'élaboration, de l'application et du suivi de la mise en oeuvre des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports; pour la saisie des règlements de la CEE figurant en annexe de l'accord de 1958 sur la construction des véhicules à moteur; et pour l'établissement de rapports spécialisés qui doivent être soumis pour examen aux organes subsidiaires de la Commission dans le domaine des transports.

Voyages

- 18.92 Le montant de 64 600 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, devrait permettre de couvrir les frais de voyage des membres du Secrétariat qui participeront aux réunions organisées par les organisations internationales dans la région et aux consultations avec les gouvernements concernant les problèmes posés par l'application des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports.

Services contractuels

- 18.93 Les ressources prévues à cette rubrique (123 700 dollars), en augmentation de 21 400 dollars, serviront à financer l'impression à l'extérieur de publications telles que les *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses*, l'*Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)* et d'autres publications dans le cadre de ce sous-programme, ainsi que la publication sous forme électronique des cartes des voies de navigation intérieure en Europe et des cartes du réseau des routes E sur CD-ROM.

Subventions et contributions

- 18.94 Les ressources prévues à cette rubrique (72 500 dollars), en augmentation de 9 800 dollars, représentent la part imputable à ce sous-programme du coût des services informatiques (traitement, télécommunications, stockage des données et autres) fournis à la CEE.

Sous-programme 3 Statistiques

Tableau 18.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 060,1	6 916,5	162,2	2,3	7 078,7	92,9	7 171,6
Consultants et experts	36,1	36,1	8,0	22,1	44,1	0,8	44,9
Voyages	53,5	83,2	–	–	83,2	4,1	87,3
Services contractuels	6,4	15,8	(15,8)	(100,0)	–	–	–
Fournitures et accessoires	3,5	4,4	–	–	4,4	–	4,4
Subventions et contributions	–	688,0	(245,2)	(35,6)	442,8	8,0	450,8
Total	6 159,6	7 744,0	(90,8)	(1,1)	7 653,2	105,8	7 759,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	1 108,0	998,3	PNUD	494,3
	113,9	776,4	FNUAP	–
Total	1 221,9	1 774,7		494,3
Total 1) et 2)	7 381,5	9 518,7		8 253,3

Tableau 18.26

Postes nécessaires*Sous-programme : Statistiques*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	9	9	–	–	–	–	9	9
P-2/1	4	5	–	–	–	–	4	5
Total	17	18	–	–	–	–	17	18
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	16	16	–	–	–	–	16	16
Total	18	18	–	–	–	–	18	18
Total général	35	36	–	–	–	–	35	36

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.95 Les ressources prévues (7 078 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 162 200 dollars, serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.13. Ce montant tient compte du transfert proposé d'un poste P-2 précédemment affecté au sous-programme 4 (Analyse économique), en vue de renforcer le présent sous-programme dans le cadre de la réorganisation du programme de travail issue de la réforme de 1997.

Consultants et experts

- 18.96 Le montant prévu (44 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 8 000 dollars, servira à financer les services d'experts extérieurs dans les domaines suivants : statistiques ventilées par sexe, statistiques sur le revenu des ménages, la démographie, les systèmes d'information géographique, l'agriculture, les prix, la comptabilité de l'environnement, ainsi que statistiques spécialisées figurant dans l'annuaire *Trends in Europe and North America* qui paraît chaque année. L'augmentation de 8 000 dollars tient compte des dépenses effectuées par le passé.

Voyages

- 18.97 Le montant de 83 200 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, est destiné à financer les consultations et la participation du secrétariat aux réunions organisées avec EUROSTAT, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Institut international de statistique, la Commission de statistique, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, et d'autres organisations internationales, fonds, programmes et institutions des Nations Unies pour coordonner le programme de travail.

Fournitures et accessoires

- 18.98 Le montant de 4 400 dollars prévu, qui correspond à la base des ressources, est destiné à financer l'achat de publications statistiques spéciales et de recueils de données établis par les services nationaux et internationaux de statistique. Ces achats sont nécessaires pour faciliter les recherches dans le domaine économique.

Subventions et contributions

- 18.99 Le montant prévu (442 800 dollars), en diminution de 245 200 dollars, représente la part imputable à ce sous-programme du coût des services informatiques (traitement, télécommunications, stockage de données et autres) fournis à la CEE. Il reflète une baisse des besoins et tient compte des projections réalisées sur la base des dépenses actuelles.

Sous-programme 4

Analyse économique

Tableau 18.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 996,1	5 074,5	(162,2)	(3,1)	4 912,3	83,7	4 996,0
Consultants et experts	37,7	74,5	(8,0)	(10,7)	66,5	1,2	67,7
Voyages	33,2	41,6	(5,0)	(12,0)	36,6	1,8	38,4
Services contractuels	11,0	8,6	25,4	295,3	34,0	0,6	34,6
Fournitures et accessoires	24,6	20,5	20,1	98,0	40,6	0,8	41,4
Subventions et contributions	–	221,5	(129,5)	(58,4)	92,0	1,7	93,7
Total	6 102,6	5 441,2	(259,2)	(4,7)	5 182,0	89,8	5 271,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
	6,7	–	b) Activités de fond :	–
			Conférence mondiale sur les femmes	–
	1 084,8	827,6	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	
	71,6	175,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	15,8
Total	1 163,1	1 003,4		15,8
Total 1) et 2)	7 265,7	6 444,6		5 287,6

Tableau 18.28

Postes nécessaires*Sous-programme : Analyse économique*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5
P-4/3	8	8	–	–	–	–	8	8
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
Total	16	15	–	–	–	–	16	15
Agents des services généraux								
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
Total	8	8	–	–	–	–	8	8
Total général	24	23	–	–	–	–	24	23

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.100 Les ressources prévues (4 912 300 dollars) qui font apparaître une diminution de 162 200 dollars, doivent permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau 18.15. Ces ressources tiennent compte du transfert de ce programme d'un poste P-2 au sous-programme 3 (Statistiques) dans le contexte de la réorganisation des activités de la CEE à la suite du processus de réforme engagé en 1997.

Consultants et experts

- 18.101 Les ressources prévues (66 500 dollars), qui font apparaître une diminution de 8 000 dollars, doivent permettre de couvrir le coût des services de spécialistes extérieurs qui aideront le secrétariat de la CEE à établir les trois numéros annuels de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*. Ces consultants seront priés de mettre au point des documents d'information sur des thèmes que les gouvernements membres de la CEE devront déterminer et approuver et qui concerneront des problèmes précis liés aux politiques macroéconomiques, aux réformes structurelles et aux relations économiques internationales dont l'analyse requiert un niveau de compétence dont ne dispose pas le secrétariat de la Commission.

Voyages

- 18.102 Les ressources prévues (36 600 dollars), qui font apparaître une diminution de 5 000 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes aux missions de consultation avec les organisations nationales et intergouvernementales sur des questions de fond et à la coordination aux fins de l'élaboration des publications et de la coopération dans le domaine de l'analyse et de la recherche économiques.

Services contractuels

- 18.103 Les ressources prévues (34 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 25 400 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'impression de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* (trois numéros par an).

Fournitures et accessoires

- 18.104 Les ressources prévues (40 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 20 100 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'achat d'ouvrages et de fournitures, les frais de cotisation à des institutions, les frais d'abonnement à des revues traditionnelles et électroniques et l'achat de monographies.

Subventions et contributions

- 18.105 Les ressources prévues (92 000 dollars), qui font apparaître une diminution de 129 500 dollars, doivent permettre de couvrir la participation du sous-programme aux dépenses du Centre international de calcul – traitement de texte, télécommunications, stockage des données et autres services informatiques spécialisés – fournis à la CEE. La diminution est due à une utilisation moins fréquente de ces services et au fait que les prévisions se fondent sur les projections réalisées sur la base des dépenses actuelles.

Sous-programme 5 Énergie durable

Tableau 18.29

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 285,1	1 962,0	40,5	2,0	2 002,5	34,7	2 037,2
Consultants et experts	15,2	17,6	5,6	31,8	23,2	0,4	23,6
Voyages	37,9	27,7	9,9	35,7	37,6	1,8	39,4
Subventions et contributions	–	14,0	6,2	44,2	20,2	0,4	20,6
Total	3 338,2	2 021,3	62,2	3,0	2 083,5	37,3	2 120,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	350,4	406,8	Fonds d'affectation spéciale pour le projet «Rendement énergétique 2000»	389,9
			c) Projets opérationnels :	
	741,0	850,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	872,4
	138,2	40,0	PNUD	–
Total	1 229,6	1 297,2		1 262,3
Total 1) et 2)	4 567,8	3 318,5		3 383,1

Tableau 18.30

Postes nécessaires*Sous-programme : Énergie durable*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	1	1	2	2
P-4/3	4	4	–	–	1	1	5	5
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	6	6	–	–	2	2	8	8
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	3	3	–	–	–	–	3	3
Total	3	3	–	–	–	–	3	3
Total général	9	9	–	–	2	2	11	11

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.106 Les ressources prévues (2 002 500 dollars), qui font apparaître une augmentation de 40 500 dollars, doivent permettre de financer les postes dont il est fait état dans le tableau 18.17. L'augmentation résulte du projet de reclassement d'un poste P-3 à P-4 compte tenu des responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste au titre de trois grands projets régionaux relatifs au gaz naturel et de la participation de son titulaire aux travaux du Groupe de travail du gaz et de ses organes subsidiaires. À l'issue de la réforme de la CEE, un rang prioritaire a été attribué au gaz naturel dans le cadre du sous-programme.

Consultants et experts

- 18.107 Les ressources prévues (23 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 5 600 dollars, doivent permettre de financer les services de consultants extérieurs spécialisés dans les domaines suivants : réformes économiques, restructuration du secteur énergétique des pays en transition, mise en place d'infrastructures énergétiques et formulation de conclusions et de recommandations relatives aux politiques et stratégies de mise en valeur durable de l'énergie, y compris les politiques de rendement et de conservation énergétiques, sur une base régionale et sous-régionale.

Voyages

- 18.108 Les ressources prévues (37 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 9 900 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer aux réunions aux fins de consultation, coopération et liaison avec les organisations internationales, multilatérales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de l'énergie. L'augmentation de 9 900 dollars tient compte des dépenses effectuées par le passé.

Subventions et contributions

- 18.109 Les ressources prévues (20 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 6 200 dollars, doivent permettre de financer la part imputable au sous-programme dans le financement des services fournis à la CEE au titre du traitement des données, des télécommunications, du stockage des données et d'autres services spécialisés d'information.

Sous-programme 6

Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Tableau 18.31

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 581,1	3 019,9	2 658,0	88,0	5 677,9	94,9	5 772,8
Consultants et experts	–	21,7	22,0	101,3	43,7	0,8	44,5
Voyages	18,5	46,4	31,8	68,5	78,2	3,8	82,0
Services contractuels	3,5	10,1	18,9	187,1	29,0	0,5	29,5
Fournitures et accessoires	–	–	6,2	–	6,2	0,2	6,4
Subventions et contributions	–	112,8	(28,9)	(25,6)	83,9	1,5	85,4
Total	1 603,1	3 210,9	2 708,0	84,3	5 918,9	101,7	6 020,6

2) Fonds extrabudgétaires

1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
			Montant estimatif
–	–	a) Services d'appui à :	
–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
		ii) Des activités extrabudgétaires	–
		b) Activités de fond :	
5,6	42,4	Fonds d'affectation spéciale pour le système EDIFACT	75,7
		c) Projets opérationnels :	
1 429,4	1 129,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	574,7
Total	1 435,0		650,4
Total 1) et 2)	3 038,1		6 671,0

Tableau 18.32

Postes nécessaires*Sous-programme : Développement du commerce, de l'industrie et des entreprises*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	2	3	–	–	–	1	2	4
P-4/3	5	10	–	–	5	–	10	10
P-2/1	2	4	–	–	–	–	2	4
Total	9	18	–	–	5	1	14	19
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	6	10	–	–	–	–	6	10
Total	6	10	–	–	–	–	6	10
Total général	15	28	–	–	5	1	20	29

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.110 Les ressources prévues à cette rubrique (5 677 900 dollars), qui font apparaître une augmentation de 2 658 000 dollars, serviront à financer les postes figurant au tableau 18.19. Elles tiennent compte de la fusion des anciens sous-programmes 4 (Facilitation du commerce) et 7 (Développement du commerce international). Le nombre total de postes pour le nouveau sous-programme 6 correspond à la somme des postes qui figuraient dans les deux anciens sous-programmes 4 et 7.

Consultants et experts

- 18.111 Les ressources prévues à cette rubrique (43 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 22 000 dollars, serviront à financer : des services spécialisés portant sur l'analyse des transactions commerciales internationales, des mécanismes des échanges et de la modélisation; le développement des codes utilisés par l'EDIFACT et le LOCODE; le suivi des initiatives du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise concernant les droits de propriété intellectuelle et les partenariats public-privé; l'élaboration d'un logiciel de références pour l'EDIFACT et de bases de données sur Internet; l'élaboration d'un répertoire sur Internet pour le développement des entreprises dans les pays en transition; et la mise à jour de la banque de données CHEMLEX. L'augmentation de 22 000 dollars tient compte des 12 600 dollars provenant de l'ancien programme 4 et des 9 400 dollars représentant les crédits supplémentaires nécessaires pour exécuter le programme de travail.

Voyages

- 18.112 Les ressources prévues (78 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 31 800 dollars, sont destinées à financer : les consultations et la coordination avec les organisations nationales et intergouvernementales dans les domaines ayant trait au commerce, aux produits chimiques et à l'acier; les réunions avec la FAO, l'OMS, le Groupe directeur du CEFAC et d'autres entités. L'augmentation de 31 800 dollars tient compte du transfert des fonds précédemment approuvés au titre de l'ancien sous-programme 4.

Services contractuels

- 18.113 Les ressources prévues (29 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 18 900 dollars, doivent permettre de faire imprimer à l'extérieur les publications au titre du programme de travail et de produire des matériaux sur CD-ROM. L'augmentation de 18 900 dollars comprend le montant de 3 800 dollars précédemment approuvé au titre de l'ancien sous-programme 4 et le montant de 15 100 dollars destiné à financer les dépenses supplémentaires liées à la production de matériaux sur CD-ROM.

Fournitures et accessoires

- 18.114 Les ressources prévues (6 200 dollars) doivent permettre d'acquérir des fournitures électroniques, des disquettes et des disques CD-ROM pour l'EDIFACT, le LOCODE et autres produits électroniques relevant du sous-programme.

Subventions et contributions

- 18.115 Le montant prévu de 83 900 dollars, qui fait apparaître une diminution de 28 900 dollars, est destiné à financer la part que représente le sous-programme dans le financement total des services informatiques, des télécommunications, de la conservation des données et autres services spécialisés fournis à la CEE. La diminution est due à une réduction de l'utilisation de ces services et des dépenses prévues en se fondant sur les tendances actuelles.

Sous-programme 7

Foresterie

Tableau 18.33

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 542,8	1 263,6	–	–	1 263,6	16,2	1 279,8
Consultants et experts	19,8	24,6	–	–	24,6	0,4	25,0
Voyages	20,3	21,1	(2,5)	(11,8)	18,6	0,9	19,5
Services contractuels	6,2	5,2	2,4	46,1	7,6	0,2	7,8
Subventions et contributions	–	11,3	2,3	20,3	13,6	0,2	13,8
Total	1 589,1	1 325,8	2,2	0,1	1 328,0	17,9	1 345,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	12,3	22,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	56,5
			c) Projets opérationnels :	
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–
Total	12,3	22,6		56,5
Total 1) et 2)	1 601,4	1 348,4		1 402,4

Tableau 18.34

Postes nécessaires*Sous-programme : Foresterie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	3	3	–	–	–	–	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	3	3	–	–	–	–	3	3
Total général	6	6	–	–	–	–	6	6

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.116 Les ressources prévues (1 263 600 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, permettront de financer les postes inscrits au tableau 18.21.

Consultants et experts

- 18.117 Les ressources demandées (24 600 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, permettront de financer les services des consultants qui aideront à élaborer les documents de travail des séminaires consacrés aux questions liées au commerce et à l'environnement dans le secteur forestier et à la promotion de l'utilisation rationnelle du bois; de concevoir et de constituer une base de données et un site Web mieux conçus sur la foresterie et le bois; d'exploiter les indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts en vue de la conférence ministérielle de Vienne; et d'analyser les perspectives à long terme dans le cadre de la prochaine étude relative aux tendances du secteur forestier.

Voyages

- 18.118 Les ressources demandées (18 600 dollars), en diminution de 2 500 dollars, doivent permettre de financer la participation des fonctionnaires appelés à se rendre à des réunions et à des consultations avec des organisations internationales, notamment dans le cadre de la coordination des stratégies avec la FAO, la coordination des activités relatives aux statistiques avec d'autres organisations régionales et la préparation des ateliers dans les pays en transition.

Services contractuels

- 18.119 Les ressources prévues à cette rubrique (7 600 dollars), en augmentation de 2 400 dollars, permettront de financer les frais d'impression du compte rendu des travaux des séminaires; de mener une étude sur l'utilisation durable du bois; et d'éditer un CD-ROM contenant une base de données sur la foresterie et le bois.

Subventions et contributions

- 18.120 Les ressources prévues (13 600 dollars), en augmentation de 2 300 dollars, permettront de couvrir la contribution de la CEE aux dépenses afférentes au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et autres services informatiques spécialisés.

Sous-programme 8

Établissements humains

Tableau 18.35

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	653,3	612,9	(79,1)	(12,9)	533,8	9,0	542,8
Consultants et experts	7,0	8,0	–	–	8,0	0,2	8,2
Voyages	15,8	16,2	(2,4)	(14,8)	13,8	0,7	14,5
Subventions et contributions	–	5,2	1,5	28,8	6,7	0,2	6,9
Total	676,1	642,3	(80,0)	(12,4)	562,3	10,1	572,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	87,3	165,0	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	168,4
Total	87,3	165,0		168,4
Total 1) et 2)	763,4	807,3		740,8

Tableau 18.36

Postes nécessaires*Sous-programme : Établissements humains*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-4/3	2	1	–	–	–	–	2	1
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	2	2	–	–	–	–	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	1	1	–	–	–	–	1	1
Total général	3	3	–	–	–	–	3	3

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.121 Les ressources prévues (533 800 dollars), en diminution de 79 100 dollars, permettront de financer les postes inscrits au tableau 18.23. Il est demandé qu'un poste P-4 soit transféré au sous-programme 1, (Environnement), et qu'un poste P-2 soit transféré de ce sous-programme au sous-programme 8 pour tenir compte des besoins découlant de la réforme de la CEE. Une partie du travail précédemment effectuée par le titulaire du poste P-4 continuera à être traitée par cette personne dans le cadre du sous-programme 1, les domaines de l'environnement et des établissements humains étant de plus en plus interdépendants. La diminution de 79 100 dollars représente la différence tenant un transfert des postes P-2 et P-4.

Consultants et experts

- 18.122 Les ressources demandées (8 000 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, serviront à financer les services des consultants qui réaliseront les études relatives au secteur du logement dans les pays en transition et l'étude sur l'administration foncière.

Voyages

- 18.123 Les ressources prévues à cette rubrique (13 800 dollars), en diminution de 2 400 dollars, permettront de financer des consultations et la participation d'un certain nombre de fonctionnaires à des réunions, consultations et ateliers organisés par des organisations internationales, telles que l'OCDE et le Conseil de l'Europe, et de préparer des ateliers à l'intention des pays en transition.

Subventions et contributions

- 18.124 Les ressources demandées (6 700 dollars), en augmentation de 1 500 dollars, permettront de couvrir la contribution de la CEE aux dépenses afférentes au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et autres services informatiques spécialisés.

Appui au programme

Tableau 18.37

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 337,9	2 773,7	533,5	19,2	3 307,2	40,6	3 347,8
Autres dépenses de personnel	146,7	184,5	–	–	184,5	3,4	187,9
Voyages	12,9	20,2	23,9	118,3	44,1	2,2	46,3
Services contractuels	–	158,9	(15,7)	(9,8)	143,2	2,6	145,8
Frais généraux de fonctionnement	93,8	158,5	(27,5)	(17,3)	131,0	2,3	133,3
Fournitures et accessoires	56,1	84,1	–	–	84,1	1,6	85,7
Mobilier et matériel	465,0	485,4	–	–	485,4	8,7	494,1
Total	4 112,4	3 865,3	514,2	13,3	4 379,5	61,4	4 440,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	114,6	484,8	ii) Des activités extrabudgétaires	493,6
			b) Activités de fonds :	
	647,1	849,1	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition	700,6
			c) Projets opérationnels :	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires des conférences internationales	–
Total	761,7	1 333,9		1 194,2
Total 1) et 2)	4 874,1	5 199,2		5 635,1

Tableau 18.38

Postes nécessaires*Appui au programme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	–	1	–	–	–	–	–	1
P-4/3	4	4	–	–	–	–	4	4
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
Total	7	8	–	–	–	–	7	8
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	7	8	–	–	2	2	9	10
Total	8	9	–	–	2	2	10	11
Total général	15	17	–	–	2	2	17	19

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 18.125 Les ressources prévues (3 307 200 dollars), en augmentation de 533 500 dollars, serviront à financer les postes inscrits au tableau 18.25. Il est proposé : a) de transférer à l'Unité de coordination des activités opérationnelles un poste D-1, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux initialement affectés à la Direction exécutive et administration; b) de transférer à la Direction exécutive et administration un poste P-2; et c) de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef du Groupe de l'administration et des services communs. Dans son rapport sur le programme et les pratiques administratives du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (7 octobre 1994), le Bureau des services de contrôle interne avait recommandé que le Groupe administratif devienne un service administratif à part entière dirigé par un

fonctionnaire de grade en rapport avec les responsabilités du service. La recommandation n'a pas pu être appliquée précédemment en raison du gel dont a fait l'objet le poste de chef du Groupe de l'administration et des services de conférence jusqu'en avril 1997. Le poste a été pourvu en novembre 1997. Il est maintenant proposé de le reclasser à P-5 afin de tenir compte des responsabilités qui incombent au titulaire.

Autres dépenses de personnel

- 18.126 Les ressources prévues (184 500 dollars), qui correspondent au maintien des programmes dans l'ensemble de la CEE, permettront de remplacer par du personnel temporaire le personnel en congé de longue maladie ou en congé de maternité et de recruter du personnel temporaire pendant les périodes de pointe (141 000 dollars). Le montant de 43 500 dollars servira à couvrir les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe, notamment pendant la session annuelle de la Commission et à l'occasion de la préparation des sessions annuelles de ses principaux organes subsidiaires.

Voyages

- 18.127 Sur les ressources demandées (44 100 dollars, soit une augmentation de 23 900 dollars), 20 200 dollars sont prévus pour permettre aux fonctionnaires du Groupe de l'administration et des services de conférence de participer à des consultations périodiques au Siège et de prendre part à des réunions sur des questions administratives, budgétaires et financières et à celles relatives au personnel. Les 23 900 dollars restants permettront à l'Unité de coordination de superviser les activités opérationnelles relatives notamment aux pays en transition. Les dépenses effectuées en 1998 ont montré que l'Unité de coordination avait besoin de ressources accrues afin de pouvoir mener avec les autorités des pays en transition des consultations relatives à l'élaboration de programmes opérationnels, assister aux séminaires organisés dans ces pays et participer à des consultations avec les pays membres de l'Union européenne et d'autres organisations internationales.

Services contractuels

- 18.128 Le montant demandé (143 200 dollars), en diminution de 15 700 dollars, permettra de financer l'adaptation et la mise à jour des logiciels ainsi que les services d'assistance technique liés à l'utilisation du réseau local. Des ressources sont réservées à l'adaptation et à la mise à jour des logiciels d'exploitation du réseau local et des applications utilisateur. La diminution de 15 700 dollars s'explique principalement par la réduction des frais de mise à jour des logiciels négociée de manière globale par l'Office des Nations Unies à Genève.

Frais généraux de fonctionnement

- 18.129 Les ressources prévues (131 000 dollars), en diminution de 27 500 dollars, permettront de financer la location de matériel autre que le matériel informatique (16 200 dollars), la location et l'entretien du matériel informatique et du matériel de bureau (105 100 dollars) comme les photocopieuses et les télécopieurs; et des services divers (9 700 dollars), comme les frais de transport et d'affranchissement. La diminution de 27 500 dollars résulte d'une réduction des frais liés à des services divers (14 500 dollars) et des frais de maintenance du matériel de bureau (13 000 dollars).

Fournitures et accessoires

- 18.130 Le montant prévu (84 100 dollars), qui correspond au maintien des programmes, permettra d'acheter de la papeterie et des fournitures de bureau, des fournitures et accessoires informatiques, ainsi que des livres et fournitures pour la bibliothèque.

Mobilier et matériel

- 18.131 Les ressources demandées (485 400 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, couvriront l'achat et le remplacement du matériel informatique et du matériel de bureau.

Tableau 18.39

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/52/7 (chap. II, part. V)]	
<p>Le Comité recommande que le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales soit revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui aux programmes et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4).</p>	<p>Un effort a été accompli dans le présent projet de budget-programme pour harmoniser le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales. La nouvelle formule est une présentation normalisée des volets direction exécutive et administration et appui aux programmes. Au niveau de chaque section des commissions régionales, le volet direction exécutive et administration comprend maintenant les activités et les ressources liées au Bureau du Secrétaire exécutif, au Secrétaire de la Commission et au groupe chargé des services de formation. De même, le volet relatif à l'appui aux programmes comprend les activités et les ressources liées a) à l'administration et aux services communs (y compris la planification des programmes, le budget et les finances, la gestion des ressources humaines et les services généraux); b) les services de conférence et de bibliothèque; et c) la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des parties relatives aux organes de décision et au programme de travail a été harmonisé et n'a donc pas fait l'objet de modification.</p>
<p>Les projets de budget des commissions régionales auraient dû indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux avaient examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Les projets de budget devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libérées à d'autres activités prioritaires. En outre, toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examens intergouvernementaux devrait être également indiquée dans le projet de budget (par. V.6).</p>	<p>Les activités au titre des sous-programmes sont examinées chaque année par les principaux organes subsidiaires de la Commission. En outre, le Groupe d'experts du programme de travail récemment créé a examiné, en novembre 1998, les programmes de travail assortis d'un ordre de priorité des principaux organes subsidiaires et recommandé que la répartition des ressources humaines entre sous-programmes ne change pas à l'heure actuelle mais qu'elle soit plutôt maintenue jusqu'à l'exercice biennal 1998-1999.</p>

Résumé de la recommandation

Le Comité recommande que, dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles... [et] que les prochains projets de budget indiquent de façon plus précise les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques. Le Comité réitère également l'avis qu'il avait formulé au paragraphe 76 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7 et Corr.1), à savoir que le Secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande de publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7).

Le Comité appelle l'attention sur les commentaires et les observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I et souligne également que les ressources demandées pour les consultants dans les prochains projets de budget devaient être calculées conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter à la suite de son examen du rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Le Comité consultatif recommande que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit considérablement améliorée afin que les États Membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des frais de voyage dans les projets de budget de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC font paraître des taux de croissance divers. Le Comité rappelle, à ce propos, qu'il avait fait observer précédemment que, grâce aux innovations technologiques et à la possibilité de disposer d'informations en ligne, les dépenses dans ce domaine pouvaient, dans certains cas, être considérablement réduites. Le Comité réaffirme sa position en la matière et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire les frais de voyage prévus dans les futurs budgets de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC (par. V.11).

Suite donnée à la recommandation

Les informations relatives au programme de publication de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été fournies aux organes intergouvernementaux compétents. Dans un document qu'il a établi sur la mise en oeuvre de la réforme de la CEE (E/ECE/1361/Add.1), le Secrétariat a présenté le programme de publication proposé pour chaque domaine d'activité de la Commission. Ces informations comprenaient les données suivantes : public visé, date de publication, date et auteur de la demande, date et auteur de la dernière révision, et estimation du coût.

La CEE s'efforce de recruter des consultants sur la base de la concurrence en tenant compte de l'équilibre géographique, le but étant d'assurer la transparence et l'objectivité dans le processus de sélection.

Il a été demandé à tous les administrateurs de programme de décrire avec plus de précision leurs activités en matière de coopération internationale et de coordination et de liaison interinstitutions. Les informations fournies ont été prises en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 afin de montrer clairement la contribution de ces activités aux produits présentés au titre de chaque sous-programme.

Pendant l'élaboration du budget actuel, les ressources demandées au titre des frais de voyage ont fait l'objet d'un examen minutieux visant à les ramener au niveau de 1998-1999. Une réduction est apparue impossible pour les raisons suivantes : a) bien que les innovations technologiques telles que la téléconférence et la vidéoconférence aient permis à la CEE d'éviter certains voyages, cela n'est possible que dans certains cas. Le travail de la CEE exige qu'elle soit en contact avec ses interlocuteurs d'Europe orientale et les États d'Asie centrale où le matériel de pointe n'est pas toujours disponible. Les voyages dans cette région, qui reviennent très cher, ne peuvent donc être évités; b) en outre, la situation économique difficile de plusieurs pays de la région de la CEI empêche, dans de nombreux cas, les ressortissants de ces pays de se rendre à Genève pour consultation, ce qui rend nécessaires les voyages du personnel de la CEE dans cette région.

Résumé de la recommandation

Le Comité consultatif recommande que les responsabilités et les fonctions de l'Unité (l'Unité de coordination des activités opérationnelles nouvellement créée), telles qu'elles sont exposées dans le projet de budget-programme, soient définies plus clairement, et que l'on prenne les mesures voulues pour que ces activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres unités administratives de la CEE (par. V.54).

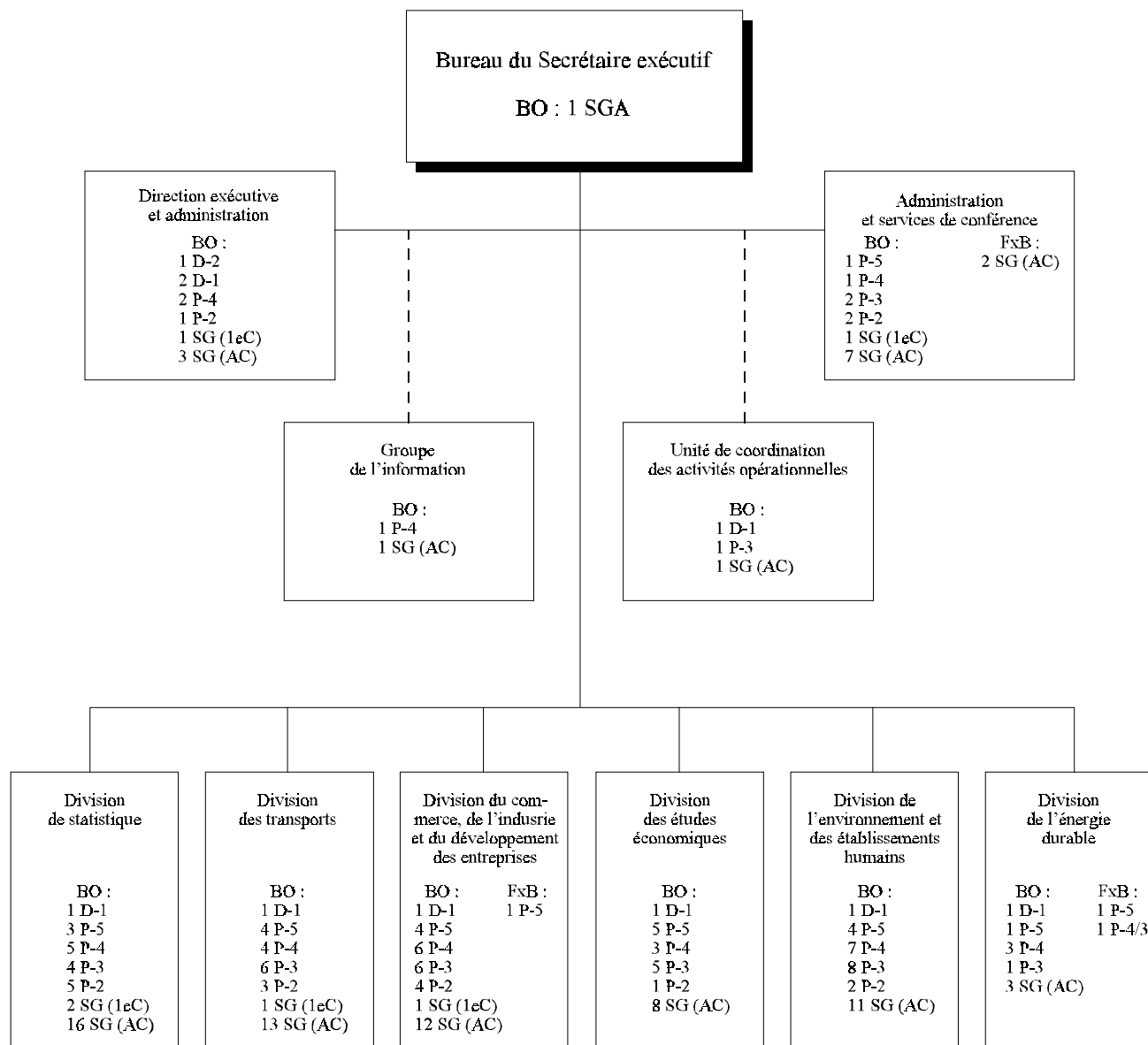
Le Comité consultatif a été informé que le nombre de publications en série de la CEE sera ramené, pour l'exercice biennal 1998-1999, de 101 à 80. À ce propos, le Comité prie la Commission de faire moins appel à des firmes extérieures pour la production de ses publications et de tirer le meilleur parti possible des services et installations de reproduction internes (par. V.57).

Suite donnée à la recommandation

Une attention particulière a été accordée aux activités de l'Unité de coordination dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001. La fourniture d'une assistance rapide et la satisfaction des besoins urgents des pays à économie en transition entrent dans le cadre du mandat de l'Unité, dont les activités ne font pas double emploi avec les activités ordinaires des autres divisions de la CEE qui sont planifiées à l'avance. Le mandat de l'Unité de coordination englobe également la coordination des activités opérationnelles, l'identification des besoins d'assistance technique de groupes de pays à économie en transition, l'établissement de rapports d'ensemble sur ces questions et la préparation de la contribution de la CEE aux activités régionales et nationales des fonds et programmes des Nations Unies. C'est la seule unité administrative du secrétariat chargée de ces activités.

La CEE a fait des efforts pour réduire les coûts de production de ses publications par des firmes extérieures en vue de limiter les dépenses, essentiellement celles liées à la production de films. La couverture des publications, précédemment produite à l'extérieur, fait plus souvent l'objet d'une production interne.

Développement économique en Europe Commission économique pour l'Europe : organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SG : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.